



Le passage primaire post-primaire

Analyse de la procédure d'orientation



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
Service de coordination de la recherche et de
l'innovation pédagogiques et technologiques

Le passage primaire post-primaire Analyse de la procédure d'orientation

Rédaction et Coordination: Pierre Reding

Avec le soutien de:

Anne-Marie Antony, Martin Freiberg, Tania Helminger-Wirthor, Jérôme Levy, Guy Meyer,
Steve Schleck, Manon Unsen et David Vallado

octobre 2006



Sommaire

	Introduction	7
1	Description de la procédure réglant le passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement post-primaire: Les modalités et les avantages escomptés	8
1.1	Le déroulement de la procédure	8
1.2	La communication avec les parents d'élèves	10
1.3	Les épreuves standardisées	11
1.4	Le travail des psychologues	12
1.5	Les améliorations attendues	12
2	Les résultats	14
2.1	L'orientation	14
2.2	Le parcours des élèves dans l'enseignement post-primaire	21
2.3	Analyse longitudinale: Suivi d'une cohorte	28
2.4	Conclusions relatives à l'analyse des résultats	33
3	Les positions des différents intervenants	34
3.1	L'opinion des parents	34
3.1.1	La position de la FAPEL	34
3.1.2	L'enquête auprès des parents en 2005	35
3.2	L'appréciation de la procédure par les enseignants	48
3.2.1	Les positions des enseignants	48
3.2.2	L'enquête auprès des instituteurs en 2005	51
4	Les coûts	68
5	Analyse critique: Les aléas et les faiblesses	72
5.1	Les rôles joués par les différents acteurs	72
5.2	Les outils d'évaluation et les paramètres décisifs	74
6	Perspectives	78
Annexe 1	Textes officiels	
Annexe 2	Recherche ou publications	
Annexe 3	Prises de position	
Annexe 4.1	Questionnaire destiné aux parents 2005	
Annexe 4.2	Remarques ajoutées au questionnaire destiné aux parents	
Annexe 5.1	Questionnaire destiné aux instituteurs 2005	
Annexe 5.2	Remarques ajoutées au questionnaire destiné aux instituteurs	
Annexe 6	Extraits du dossier-ressource à l'attention des institutrices et instituteurs de la 6e année d'études. Septembre 1996	



« L'école est le lieu où s'éveillent des sentiments nouveaux. C'est le lieu du classement, de la gratification. Lieu de la simplification, de la différence. Je ne m'en rends pas compte. Je suis un poisson dans l'eau de ce système si ordonné. Notre institutrice nous distribue des bons points. Une bonne note donne droit à un bon point. C'est simple, c'est limpide, c'est mathématique. L'école aime ce qui est quantifiable. Je range mes bons points par couleurs dans une boîte transparente. Quand j'ai dix bon points, mon institutrice me les échange contre une image avec un animal ou une fleur. Quand j'ai dix images, mon institutrice me donne une grande image. Les grandes images ne rentrent pas dans la boîte, je les mets dans le tiroir de mon bureau à la maison. Je suis alors réellement heureuse. Je ne suis pas gênée vis-à-vis des autres, qui ont moins d'images que moi. Non, cela ne me dérange pas de recevoir de mon institutrice autant de témoignages de satisfaction. J'ai les yeux grands ouverts, je suis prête à tout, j'ai besoin d'apprendre, j'ai besoin d'avoir confiance. »

Brigitte Giraud; 2005: J'apprends

Introduction

En première partie de ce dossier thématique figure la description précise des différents moments de la procédure d'orientation en 6e année d'études, procédure mise en place en 1996/1997. L'intégrale des textes législatifs organisant ou commentant l'orientation au moment du passage de l'élève de l'enseignement primaire vers l'enseignement post-primaire figure en annexe.

La deuxième partie du dossier aborde le sujet de plusieurs points de vue pertinents en faisant référence

- aux résultats des procédures d'orientation ainsi qu'aux résultats scolaires dans l'enseignement post-primaire;
- aux opinions voire perceptions des différents partenaires scolaires impliqués, notamment des parents d'élèves et des instituteurs;
- aux coûts découlant de la procédure.

La partie finale consiste dans l'appréciation et la discussion des différents aspects esquissés. La conclusion présente un certain nombre de suggestions de modification de la procédure.

L'annexe comprend deux volets:

- les textes officiels réglant la procédure ainsi que des documents publiés par l'Éducation nationale dans le contexte du passage primaire post-primaire;
- des témoignages de parents et d'instituteurs ainsi que des prises de position de la part d'associations représentant soit des parents soit des enseignants.

En 1996, le Luxembourg et l'Irlande étaient les seuls pays de l'Union européenne à avoir maintenu l'examen d'admission réglant le passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement post-primaire. L'annonce de l'abolition de l'examen fut surprenante. La genèse de la procédure de rechange fut longue et difficile. Voyons maintenant à quoi on a abouti.



1.

Description de la procédure réglant le passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement post-primaire: Les modalités et les avantages escomptés

L'objectif principal de la procédure d'orientation est de fonder le passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement secondaire et vers l'enseignement secondaire technique sur une connaissance approfondie de l'élève, donc sur une information aussi large que possible sur ses compétences, sur ses performances, mais aussi sur ses dispositions, sur ses intérêts et sur ses aspirations.

D'une part, l'enseignement primaire doit être en mesure de réaliser dans une grande sérénité les objectifs fixés par le plan d'études en vigueur afin de fournir des bases solides pour les apprentissages ultérieurs et de contribuer à l'épanouissement aussi large que possible des capacités et de la personnalité de tous les élèves qui lui sont confiés. D'autre part, il convient d'orienter chaque élève vers la voie de l'enseignement post-primaire qui lui offre les meilleures chances de succès ultérieur.

Au-delà de ces objectifs, un changement fondamental des pratiques pédagogiques vers une pédagogie plus centrée sur les élèves a été visé. Pour cela, il a été nécessaire de développer une certaine continuité entre l'enseignement primaire et les différentes voies de formation de l'enseignement post-primaire, tout en institutionnalisant le dialogue entre les professeurs et les instituteurs.

Les pages qui suivent décrivent les modalités et le déroulement de la procédure telle qu'elle a été conçue initialement, d'un point de vue réglementaire.

1.1 LE DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Les modalités prévoient que l'avis d'orientation est émis par un conseil d'orientation institué pour chaque classe de 6e année d'études, présidé par l'inspecteur d'arrondissement qui assure la coordination de toutes les opérations, et composé en outre de l'instituteur titulaire de la classe de 6e année d'études ainsi que d'un professeur de l'enseignement secondaire et un professeur ou instituteur de l'enseignement secondaire technique. Un psychologue du CPOS participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention. L'avis d'orientation constitue l'élément central de la procédure.

Si les parents l'acceptent, cet avis vaut admission soit dans une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe de 7e de l'enseignement secondaire traditionnellement appelé "lycée classique". Pour ce qui est des recours, on distingue deux procédures différentes:

L'examen de recours vers l'enseignement secondaire est organisé pour les élèves qui sont orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique et dont les parents

n'acceptent pas cette orientation. La commission de recours, désignée par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions statue, après avoir entendu l'inspecteur d'arrondissement concerné, sur les cas qui lui sont soumis par les parents des élèves bénéficiant d'une orientation vers une classe modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique et qui demandent une admission à la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire, un redoublement de la 6e année d'études est possible à la demande des parents, sur décision de l'instituteur titulaire de la 6e année d'études. Un recours peut se faire auprès de l'inspecteur d'arrondissement. Cette demande est à introduire auprès du titulaire de classe au plus tard pour la date limite prévue pour la remise de l'avis des parents. Si le redoublement est retenu, le conseil d'orientation ne statue pas sur l'orientation éventuelle de l'élève.


L'avis d'orientation est émis sur la base des cinq critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur ou de l'institutrice titulaire de la 6e année d'études primaires sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins de la sixième année d'études primaires;
- les résultats à une série d'épreuves standardisées à organiser dans le courant du deuxième trimestre de la sixième année d'études primaires;
- l'avis du psychologue, au cas où les parents ont opté pour son intervention.

L'avis d'orientation constitue une décision individuelle basée sur le bilan concernant les acquis et le potentiel d'apprentissage de l'élève, bilan dressé par l'instituteur qui prend en compte un ensemble d'informations aussi large que possible. Les résultats scolaires, documentés dans le bulletin de la 6e année d'études, sont à considérer en relation avec les performances lors des épreuves standardisées. Pour être validée en vue d'une orientation, cette information doit être complétée par l'avis de l'instituteur sur les compétences des élèves, avis fondé sur l'observation des comportements d'apprentissage considérés pour autant que possible dans leur évolution.

Pour l'élaboration de l'avis sur les comportements d'apprentissage des élèves par rapport aux compétences fondamentales à développer, les instituteurs peuvent consulter le nouveau livret scolaire, surtout les pages décrivant les objectifs principaux des différentes années d'études.

A partir du bilan dressé par les titulaires des classes de 6e année d'études ainsi que des informations fournies le cas échéant par le psychologue, les enseignants du post-primaire se concentrent plus particulièrement sur l'information concernant les compétences qui contribuent au succès scolaire des élèves dans les différentes voies de formation de l'enseignement post-primaire. Leur rôle consiste donc en premier lieu à s'informer auprès de l'instituteur pour se faire une idée du potentiel des élèves à orienter par rapport aux objectifs d'apprentissage et des réalités scolaires de l'enseignement post-primaire. A cet effet, il est recommandé que les instituteurs et les professeurs se rencontrent au moins deux fois avant la réunion du conseil d'orientation pour dresser ensemble le bilan scolaire



des élèves. Sur base de l'information qu'ils auront obtenue et sur base de leur expérience et de leur connaissance des différents contextes de l'enseignement post-primaire, les enseignants du secondaire fournissent au conseil d'orientation une information sur les chances réelles de réussite des élèves dans les différentes classes de 7e et ils contribuent à l'élaboration de l'avis d'orientation vers une de ces classes.

Les concertations entre les enseignants du primaire et ceux du post-primaire avant la réunion finale du conseil d'orientation servent à tenir compte de l'évolution potentielle des élèves. Les professeurs sont invités à ces concertations préliminaires par les titulaires de l'enseignement primaire. Les inspecteurs d'arrondissement doivent prendre toutes les initiatives qu'ils jugent pertinentes pour faciliter ces contacts. L'objectif des concertations est de dégager, à partir d'une analyse plus globale des compétences et des performances de l'ensemble des élèves, les cas pour lesquels il est nécessaire d'approfondir la prise d'information en consultant notamment des productions représentatives des élèves en question.

Le psychologue fait partie de l'équipe chargée de l'orientation des élèves de la 6e année d'études. Au cas où les parents optent pour son intervention, son rôle est de recueillir, tant pour le conseil d'orientation que pour les parents des élèves, les informations supplémentaires nécessaires pour faciliter le processus d'orientation au cours de la 6e année d'études primaires et de la scolarité ultérieure de l'élève. Par ailleurs, il contribue à informer les parents et les élèves sur l'enseignement post-primaire.

L'intervention du psychologue est placée dans un contexte d'orientation formative qui se fixe pour but de contribuer à aider l'élève à mieux construire son projet personnel à partir de la connaissance de ses propres capacités ainsi que des exigences des différentes orientations de l'enseignement post-primaire et à préparer l'élève à s'intégrer dans le milieu scolaire envisagé pour le futur.

L'inspecteur de l'enseignement primaire est, au niveau de l'arrondissement d'inspection, le coordinateur des opérations menant à l'avis d'orientation. Il préside les conseils d'orientation de son arrondissement, il veille au bon déroulement des opérations et il assure les liens administratifs avec le ministère de tutelle. L'inspecteur est la personne de référence pour les enseignants en ce qui concerne l'information relative au fonctionnement de la procédure d'élaboration de l'avis d'orientation. Il facilite les échanges entre les différents membres des conseils d'orientation et joue un rôle essentiel d'arbitrage et de pondération dans les conclusions des différents conseils.

1.2 LA COMMUNICATION AVEC LES PARENTS DES ÉLÈVES

En tant que professionnel de l'apprentissage, tout enseignant assume une fonction de médiateur entre l'école et la famille. La procédure de passage vers l'enseignement post-primaire accentue l'importance de ce dialogue dans la mesure où les parents, par leur avis, sont appelés à contribuer à l'orientation de leur enfant.

Dans le contexte de la procédure, il y a lieu de distinguer entre, d'une part, la réunion d'information qui s'adresse à l'ensemble des parents pour les informer sur la procédure, et, d'autre part, les entretiens individuels qui ont pour but d'amener tous les parents à

émettre un avis d'orientation pour leur enfant: cet avis se fait sur la base d'échanges sur les notes du bulletin scolaire pondérées par les épreuves standardisées ainsi que sur les comportements d'apprentissage observés à l'école et à la maison. Les entretiens peuvent avoir lieu en présence de l'élève concerné.

L'information générale des parents a lieu au début de l'année scolaire, en tout cas avant le congé de la Toussaint. La procédure exige une certaine flexibilité dans l'organisation des entretiens individuels afin de tenir compte de la spécificité de chaque cas. L'instituteur doit prévoir une deuxième réunion pour tous les parents des élèves d'une école après le congé de la Toussaint, à moins que le psychologue ait assisté à la première réunion des parents. Le psychologue présente son travail et ses interventions. D'une manière générale, les titulaires de classe (et les psychologues) doivent veiller à ce que les parents aient la possibilité de se prononcer en connaissance de cause avant la réunion du conseil d'orientation.

Les informations qui sont fournies aux parents par des membres du conseil d'orientation ne peuvent en aucun cas anticiper l'avis émis en fin d'année scolaire. De plus, les délibérations des conseils d'orientation ne sont pas publiques et l'information en question est à traiter de manière confidentielle.

1.3 LES ÉPREUVES STANDARDISÉES

Chaque année, il y a une série d'épreuves standardisées au cours du deuxième trimestre. En cas de besoin, l'instituteur peut décider de compléter l'information des épreuves standardisées en recourant à des épreuves supplémentaires au préalable.

Les épreuves standardisées sont organisées pour l'allemand, le français et les mathématiques. Ce sont les mêmes pour tous les élèves du pays. Elles sont élaborées par trois groupes mixtes d'instituteurs, de professeurs et d'inspecteurs. Elles sont administrées et corrigées par les instituteurs concernés selon des consignes préétablies. Les réponses des élèves sont envoyées à la 'cellule de recherche en évaluation' du MENFP qui procède à leur analyse suivant un modèle de mesure de la théorie de réponse aux items. Le traitement des données se fait dans le strict respect de l'anonymat. Les informations qui en résultent sont renvoyées aux instituteurs concernés pour servir de base aux derniers entretiens avec les parents ainsi qu'aux discussions au sein du conseil d'orientation.

Les titulaires des classes de 6e année d'études ont la possibilité de comparer les résultats de leurs devoirs en classe à ceux obtenus dans les épreuves standardisées. Ils disposent alors des renseignements sur le degré de difficulté des compositions qu'ils ont proposées à leurs élèves et qui sont à la base des notes des bulletins.

L'information concernant la position de chaque élève par rapport à la moyenne nationale est donnée séparément sous forme de sous-scores pour les différents domaines de compétences évalués par les épreuves, ce qui permet d'obtenir une représentation différenciée des performances de chaque élève selon les domaines pris en compte. Il importe de considérer ces résultats en relation avec les résultats scolaires ainsi qu'avec les comportements d'apprentissage de l'élève en cours d'année et cela par rapport aux différents objectifs d'apprentissage.



1.4 LE TRAVAIL DES PSYCHOLOGUES

Le travail du psychologue est censé apporter un éclairage supplémentaire sur le potentiel de l'enfant à partir de la perspective d'un professionnel qui n'est pas directement impliqué dans l'action scolaire. L'élève lui-même peut y trouver une aide pour mieux construire son projet personnel, les parents arrivent à mieux connaître leur enfant, et les professionnels de l'enseignement qui constituent le conseil d'orientation ont ainsi la possibilité de compléter leurs propres informations sur les apprentissages scolaires en les enrichissant d'une optique supplémentaire.

Au début de l'année, les psychologues assistent à une réunion d'information pour les parents, organisée si possible avant le congé de la Toussaint par les enseignants. Les psychologues y présentent leur démarche aux parents et leur offrent leur collaboration. Il revient dans la suite aux parents d'exprimer soit leur accord, soit leur désaccord concernant la collaboration du psychologue à l'orientation de leur enfant. La décision des parents vaut pour l'ensemble des interventions des psychologues.

Les interventions des psychologues s'adressant à toute la classe se font pendant l'horaire scolaire en raison de deux matinées de trois heures environ. Le psychologue se concerta avec les institutrices et les instituteurs concernés en vue de ses interventions pendant l'horaire scolaire. L'objet de l'intervention du psychologue est, d'un côté, la passation de plusieurs épreuves cognitives (test sur le raisonnement, test cognitif multidimensionnel). D'un autre côté, le psychologue applique des tests visant les techniques de travail et procède à l'évaluation des attitudes de l'enfant par rapport à l'école. Les élèves seront amenés à se positionner par rapport aux exigences scolaires qu'ils rencontrent actuellement et à celles qu'ils vont rencontrer dans les différentes voies de formation.

En sus de ses interventions dans les classes pendant l'horaire scolaire, le psychologue invite les parents et les élèves à une entrevue individuelle.

D'une manière générale, les psychologues et les titulaires se concertent sur les modalités des entrevues avec les parents et les élèves. Ils peuvent notamment décider d'organiser et de mener en commun ces entrevues. Lors de l'entrevue, le psychologue peut proposer aux parents un suivi soit sous forme d'un examen approfondi, soit diriger l'enfant vers un service spécialisé.

Le psychologue assiste aux réunions du conseil d'orientation; il participe aux délibérations avec voix consultative sauf au cas où les parents n'auraient pas opté pour son intervention. Contrairement à tous les autres membres du conseil d'orientation, il ne signe pas l'avis d'orientation.

1.5 LES AMÉLIORATIONS ATTENDUES

Cette présentation des modalités s'achève avec le résumé des objectifs visés au moment de l'abolition de l'examen d'admission:

- une orientation positive de l'élève: Moyennant la nouvelle procédure, on veut réduire l'effet de la sélection par l'échec et orienter les élèves vers la classe de septième qui leur offre les plus grandes chances d'un développement positif, tout en les aidant à adapter leur projet personnel à leurs capacités,

- une orientation fondée sur toutes les compétences de l'élève: la procédure est basée sur une pédagogie centrée sur l'élève, prenant en considération l'enfant dans sa globalité, ne se limitant pas aux performances de l'élève dans les trois branches dites principales. On veut fonder le passage vers l'enseignement post-primaire sur une meilleure connaissance de l'élève, donc sur une information aussi large que possible des processus d'apprentissage et des dispositions, intérêts et aspirations de l'élève,
- une orientation s'appuyant sur une longue observation de l'élève: la procédure considère l'évolution des compétences de l'élève tout au long de l'école primaire; l'examen d'admission évalue les performances fournies par l'élève à une date donnée,
- l'implication des parents dans l'orientation de l'élève: la procédure invite les parents à participer et à formuler les ambitions de leur enfant; de plus, elle impose aux instituteurs une consultation des parents particulièrement intensive,
- la "normalisation" de la 6e année d'études: jusqu'à l'abolition de l'examen, le "Recueil des questions d'examen" ("Prüfungsfragen"), édité par un des syndicats d'enseignants, constituait un véritable "hidden curriculum" fixant le programme de la 6e année d'études, le plan d'études en vigueur n'était guère considéré; or, les auteurs de la réforme veulent prendre en compte les compétences des élèves en considérant un vaste éventail de performances, de cette manière, ils espèrent réduire la pression exercée par l'examen d'admission sur les activités de la 6e année d'études primaires et ils permettent ainsi aux instituteurs et aux élèves de poursuivre en toute sérénité les objectifs d'apprentissage tels qu'ils sont définis par le plan d'études,
- le dialogue entre les ordres d'enseignement: la procédure impose la collaboration des enseignants des différents ordres d'enseignement aussi bien que le dialogue institutionnel entre les ordres d'enseignement. Les auteurs tentent d'établir une plus grande compatibilité et une plus grande continuité entre l'enseignement primaire et l'enseignement post-primaire.

2.

Les résultats

Dans le cadre de la présente analyse, nous distinguons trois types de résultats:

- les avis d'orientation à l'issue de la procédure d'orientation, et
- l'évolution du nombre d'élèves dans les deux ordres de l'enseignement post-primaire, l'évolution des promotions et l'évolution des taux des notes insuffisantes,
- l'observation élève par élève d'une cohorte bien définie, rendue possible par le "Règlement grand-ducal du 20 juin 2001 autorisant la création et l'exploitation d'une banque de données nominatives relative aux élèves". Ainsi, dans sa troisième partie, la présente analyse des résultats décrit, jusqu'en 2003/04, la situation scolaire des élèves ayant fait l'objet d'une orientation à la fin de l'année scolaire 2000/01.

2.1 L'ORIENTATION

Avant de prendre en compte les statistiques concernant les avis formulés dans le cadre de la procédure instaurée en 1996, il convient de jeter un coup d'œil sur les résultats aux examens d'admission. Tenons d'abord compte des résultats en 1995/96, dernière année avec examen d'admission.¹

2870 élèves se sont présentés à l'examen d'admission en 7^e d'orientation en 1996. 1214 élèves se sont présentés à l'examen d'admission en 7^e de l'enseignement secondaire technique dont 331 qui se sont déjà présentés à leur deuxième examen d'admission complet. En d'autres termes, il y a eu en tout 3753 candidats à l'examen d'admission 1996. Par rapport à 1995, cela signifie une diminution de 10 candidats (3753 vs 3763), le nombre d'élèves de la 6^e année d'études primaire ayant augmenté de 15 unités (3922 vs 3907).

Le résultat global de l'examen d'admission de l'année 1996 dans l'enseignement post-primaire se décline comme suit:

	admis directem.	admis compens.	admis ajour.	TOTAL admis	refus direct & absents	refus ajour. & absents	TOTAL refusés
ES	1722	142	14	1878	968	24	992
EST (examen ES)	240	172	178	590	377		377
EST	447	110	94+12	663	408+46	155+13	622
TOTAL				3131			622

Sur les 25 élèves refusés à l'examen d'admission en 7^e d'orientation et ajournés après application des critères de l'enseignement secondaire technique et après l'examen partiel, 12 ont été admis et 13 ont été refusés.

46 élèves refusés à l'examen d'admission en 7^e d'orientation et refusés après application des critères de l'EST, ne se sont plus présentés au deuxième examen d'admission complet de l'EST.

¹) Levy, Jérôme: Les résultats à l'examen d'admission de 1996. Luxembourg (MENFP/SCRIPT), 1996.

Comme, en 1995/96, 3922 élèves ont fréquenté une 6e année d'études primaire, on peut conclure que:

- 95,7% se sont présentés au moins à un examen d'admission.
- 3131 élèves (79,8%) d'une 6e année d'études ont réussi le passage dans l'enseignement post-primaire, dont 1878 (47,9%) dans l'enseignement secondaire général et 1253 (31,9%) dans l'enseignement secondaire technique.
- 622 élèves (15,9%) n'ont réussi à aucun des deux examens, 169 élèves (4,3%) ne se sont présentés à aucun examen d'admission.

Il importe de noter l'évolution du point révélateur qui est celui de la proportion des élèves d'une 6e année d'études primaire qui sont admis en 7e d'orientation de l'enseignement secondaire public.

année	élèves en 6 ^e primaire	admis en 7 ^e d'orientation	% p. r. 6 ^e primaire
1978	4505	1459	32,4%
1979	4441	1577	35,5%
1980	4304	1583	36,8%
1981	4220	1462	34,6%
1982	4140	1539	37,2%
1983	3902	1420	36,4%
1984	3674	1333	36,3%
1991	3389	1675	49,4%
1992	3573	1515	42,4%
1993	3761	1643	43,7%
1994	3803	1712	45,0%
1995	3839	1862	48,5%
1996	3855	1721	44,6%

Le taux des élèves admis est nettement plus élevé en 1996 que pendant la période de 1978 à 1984, mais inférieur à ceux de 1994 et surtout de 1995 qui se présente comme une année exceptionnellement favorable pour l'admission à l'ES.

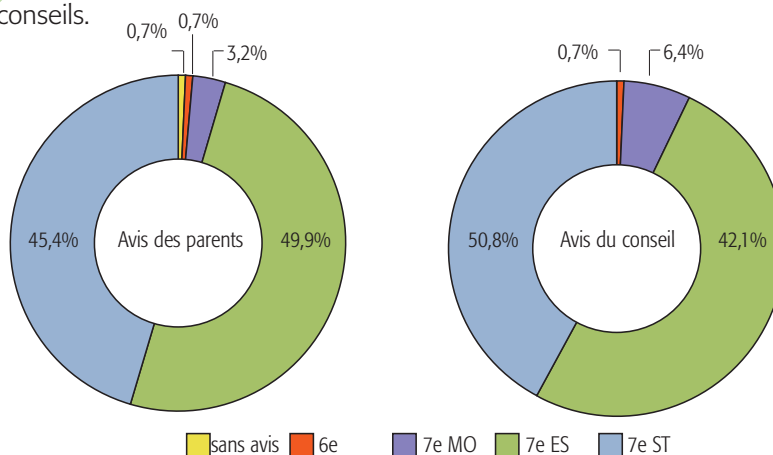
L'année 1996 se distingue donc par:

- le nombre absolu de candidats le plus élevé depuis l'introduction des dernières réglementations concernant l'examen d'admission (seuil pour être admis = 110 points possibilité de compenser, sous certaines conditions, une note insuffisante);
- le taux de réussite, calculé par rapport au nombre des élèves qui se sont présentés à l'examen d'admission en 7e d'orientation (public + privé), le plus faible depuis 1992.

Année	nombre de candidats	taux de réussite
1992	2465	67,2%
1993	2758	65,8%
1994	2734	69,2%
1995	2875	71,2%
1996	2870	65,4%

L'analyse comparative des résultats de 1996 avec les résultats antérieurs montre que la promotion de 1996 était à considérer comme un crû assez exceptionnel.

Dix années plus tard, pour la promotion 2005, on peut comparer les avis des parents aux avis des conseils.



On constate un certain équilibre entre les attentes des parents et les avis exprimés. 0.7% des parents ne se prononcent pas du tout. En général, il y a davantage de parents demandant une admission en 7e ES que d'orientations en ES accordées. Seulement 3.2% des parents (par rapport à 6.4% pour les avis des conseils) sollicitent l'enseignement modulaire.*

		N	%
Concordances	ES	1870	40,4%
	ST	2102	45,5%
	MO	140	3,0%
	redoublants	33	0,7%
	parents sans avis	31	0,7%
Discordances défavorables	p: MO; c: 6e	1	0,0%
	p: ST; c: MO	140	3,0%
	p: ST; c: 6e	0	0,0%
	p: ES; c: MO	1	0,0%
	p: ES; c: ST	230	5,0%
	p: ES; c: 6e	0	0,0%
Discordances favorables	p: MO; c: ST	8	0,2%
	p: MO; c: ES	0	0,0%
	p: ST; c: ES	67	1,4%
Total		4623	100,0%

Cette comparaison permet les cinq constats suivants pour la procédure en 2005:

- 90,3 % des élèves ont obtenu l'avis demandé ou un avis plus favorable (40,4%+45,5%+3,0%+1,4%).
- 8,0 % des élèves ont obtenu un avis moins favorable par les conseils (3,0%+5,0%).
- 40,4% des élèves ont été orientés vers une classe d'orientation (7e ES) à la fois par les parents et les conseils d'orientation.
- Presque la moitié des élèves (45,5%) ont été orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire technique à la fois par les parents et les conseils d'orientation.

* 'Modulaire' est la dénomination usuelle pour le régime préparatoire qui, au fond, fait partie de l'enseignement secondaire technique.

- Dans 1,6% des cas, les conseils ont orienté les élèves vers une voie pédagogique plus exigeante que celle demandée par les parents (1,4%+0,2%).

Le tableau comparatif qui suit renseigne sur l'évolution des avis depuis l'introduction de la procédure jusqu'à nos jours.

Année	total	Avis des parents					Avis du conseil			
		7e ES	7e ST	7e MO	6e	sans avis	7e ES	7e ST	7e MO	6e
2004/05	4623	2101	2309	149	33	31	1945	2349	295	34
		45,5%	50,0%	3,2%	0,7%	0,7%	42,2%	50,9%	6,4%	0,7%
2003/04	4614	1917	2463	143	44	47	1753	2475	342	44
		41,5%	53,4%	3,1%	1,0%	1,0%	38,0%	53,6%	7,4%	1,0%
2002/03	4571	1889	2424	178	15	65	1725	2481	323	42
		41,3%	53,0%	3,9%	0,3%	1,4%	37,7%	54,3%	7,1%	0,9%
2001/02	4528	1853	2446	162	30	37	1697	2451	358	22
		40,9%	54,0%	3,6%	0,7%	0,8%	37,5%	54,1%	7,9%	0,5%
2000/01	4311	1821	2284	168	12	26	1689	2261	349	12
		42,2%	53,0%	3,9%	0,3%	0,6%	39,2%	52,4%	8,1%	0,3%
1999/00	4181	1822	2168	145	9	37	1692	2179	304	6
		43,6%	51,9%	3,5%	0,2%	0,9%	40,5%	52,1%	7,3%	0,1%
1998/99	4143	1711	2179	211	12	50	1639	2146	350	8
		41,3%	52,6%	5,1%	0,3%	0,7%	39,6%	51,8%	8,4%	0,2%
1997/98	3895	1656	2044	153	8	34	1522	2077	288	8
		42,5%	52,5%	3,9%	0,2%	0,9%	39,1%	53,3%	7,4%	0,2%
1996/97	3950	1633	2017	254	14	32	1546	2053	342	9
		41,3%	51,1%	6,4%	0,4%	0,8%	39,1%	52,0%	8,7%	0,2%

Depuis 1996/97, la répartition des orientations des élèves ayant fréquentés une 6e année d'études s'avère particulièrement stable, à savoir +/- 40% ES, +/- 52% EST, +/- 7% MO et +/- 1% 6e.

La première année où a été appliquée la nouvelle procédure, a constitué un véritable revirement si on compare les avis aux résultats à l'examen d'admission en classe de 7e ES. Seulement 39,1% des élèves, par rapport à 47,9% l'année précédente, ont été admis à l'enseignement secondaire. Ceci constitue une chute considérable et en pourcentages et en nombre. Même l'accroissement extraordinaire des effectifs n'a plus permis d'atteindre le nombre d'élèves admis à l'ES en 1996, à savoir 1878 élèves.

Au courant des dix dernières années, on remarque une nette chute du nombre d'élèves orientés vers l'enseignement modulaire (enseignement complémentaire): en 2005, seulement 6.4% des élèves ayant fréquenté une classe de 6e année d'études, ont été orientés vers une classe de 7e MO, par rapport à 8.7% en 1997.

L'année 2005 se distingue des années précédentes:

- Le pourcentage des élèves orientés vers l'ES est le plus élevé depuis l'introduction de la nouvelle procédure. Bien qu'il reste en dessous du pourcentage mentionné pour la dernière promotion orientée moyennant un examen, le nombre absolu dépasse pour la première fois celui des élèves admis en 1996.
- Le taux des élèves orientés vers l'EST dépasse tout juste la borne des 50%.
- Le taux des élèves orientés vers une classe MO semble avoir atteint un seuil minimal record. (Le présent document ne tient pas compte des élèves issus de classes de 3e, 4e ou 5e années d'études et orientés au régime préparatoire.)

Le nombre des élèves voulant redoubler la 6e année d'études s'est stabilisé depuis 2002, depuis que le redoublement a été déclaré une issue tout à fait normale de la classe de 6e.

L'accroissement du nombre d'enfants orientés vers l'ES engendre un accroissement des concordances d'avis concernant cet ordre d'enseignement. Le tableau qui suit illustre ce constat.

Année	Concordances			Discordances					
	c: 7e ES	c: 7e ST	c: 7e MO	c: 7e ES	c: 7e ST	c: 7e ST	c: 7e MO	c: 7e MO	c: 6e
	p: 7e ES	p: 7e ST	p: 7e MO	p: 7e ST	p: 7e MO	p: 7e ES	p: 7e ES	p: 7e ST	p: 7e MO
2004/05	1870	2102	140	67	8	230	1	140	1
	40,4%	45,5%	3,0%	1,4%	0,2%	5,0%	0,0%	3,0%	0,0%
2003/04	1699	2232	136	52	7	217	0	179	0
	36,8%	48,4%	2,9%	1,1%	0,2%	4,7%	0,0%	3,9%	0,0%
2002/03	1662	2224	169	61	9	227	0	139	0
	36,4%	48,7%	3,7%	1,3%	0,2%	5,0%	0,0%	3,0%	0,0%
2001/02	1642	2213	158	52	3	210	0	181	0
	36,3%	48,9%	3,5%	1,1%	0,1%	4,6%	0,0%	4,0%	0,0%
2000/01	1617	2037	162	71	6	204	0	174	0
	37,5%	47,3%	3,8%	1,6%	0,1%	4,7%	0,0%	4,0%	0,0%
1999/00	1622	1952	139	66	5	200	0	150	0
	39,2%	47,2%	3,4%	1,6%	0,1%	4,8%	0,0%	3,6%	0,0%
1998/99	1560	1956	188	77	23	150	0	146	0
	38,0%	47,7%	4,6%	1,9%	0,6%	3,7%	0,0%	3,6%	0,0%
1997/98	1455	1849	142	62	10	200	0	133	0
	37,8%	48,0%	3,7%	1,6%	0,3%	5,2%	0,0%	3,5%	0,0%
1996/97	1483	1851	216	63	38	150	0	103	0
	38,0%	47,4%	5,5%	1,6%	1,0%	3,8%	0,0%	2,6%	0,0%

La comparaison des taux de concordance et de discordance ne montre que de légères variations durant les dix dernières années. Le nombre des concordances et discordances est intensément lié aux taux d'orientation vers l'Enseignement secondaire: un pourcentage important d'élèves orientés vers l'ordre d'enseignement considéré comme le plus difficile engendre une augmentation de la satisfaction des parents.

Les taux des discordances liés au fait que les conseils ont orienté les élèves vers une voie pédagogique plus exigeante que celle demandée par les parents, restent relativement stables.

Traditionnellement, la discordance est particulièrement importante pour les orientations vers le MO. Les parents semblent vouloir éviter à tout prix une telle perspective. Dans ce contexte, n'oublions pas le nombre important d'élèves quittant l'école luxembourgeoise pour être scolarisés à l'étranger (voir 2.3). Néanmoins, seulement la moitié, voire un tiers des parents concernés profitent de la possibilité de recours.

Recours pour la classe de 7e de l'enseignement secondaire technique:

Année	N	nombre de recours		Admissions en 7e ST		Admissions en 7e MO	
2004/05	4623	59	1,28%	0	0,00%	59	100,00%
2003/04	4614	51	1,11%	5	9,80%	46	90,20%
2002/03	4571	51	1,12%	6	11,76%	45	88,24%
2001/02	4528	48	1,06%	7	14,58%	41	85,42%
2000/01	4311	63	1,46%	6	9,52%	57	90,48%
1999/01	4181	32	0,77%	2	6,25%	30	93,75%
1998/99	4143	38	0,92%	3	7,89%	35	92,11%
1997/98	3895	42	1,08%	5	11,90%	37	88,10%
1996/97	3950	50	1,27%	6	12,00%	44	88,00%

La procédure de recours prévue pour les élèves orientés vers l'Enseignement préparatoire est plutôt lourde: Les parents doivent solliciter l'avis favorable d'une commission moyennant une demande motivée. Or, une telle demande motivée est difficile à rédiger. Concernant les recours MO/ST, la situation reste inchangée depuis 1996 quant au nombre absolu des recours. Le nombre de recours accepté est très faible et, en 2005, aucun recours n'a été accordé.

Étant donné que les conseils ne peuvent pas orienter de manière impérative vers une classe de 7e ADAPT de l'EST mais seulement proposer la fréquentation d'une telle classe, la présente analyse ne considère pas le cas de la 7e ADAPT.

Curieusement, la procédure prévoit un autre type de recours pour l'admission à l'Enseignement secondaire. Dans le contexte d'un recours ST/ES, l'élève doit se présenter à un examen d'admission. Le tableau qui suit renseigne sur l'évolution de la participation et de la réussite à ces examens.

Evolution des recours: Examen d'admission à la classe de 7e d'orientation de l'enseignement secondaire en comparaison avec les années scolaires précédentes:

Année	N	nombre de recours		Admissions en 7e ST		Admissions en 7e MO	
2004/05	4623	129	2,79%	30	23,26%	99	76,74%
2003/04	4614	111	2,41%	26	23,42%	85	76,58%
2002/03	4571	93	2,03%	31	33,33%	62	66,67%
2001/02	4528	103	2,27%	14	13,59%	89	86,41%
2000/01	4311	95	2,20%	16	16,84%	79	83,16%
1999/01	4181	90	2,15%	17	18,89%	73	81,11%
1998/99	4143	51	1,23%	13	25,49%	38	74,51%
1997/98	3895	99	2,54%	12	12,12%	87	87,88%
1996/97	3950	104	2,63%	20	19,23%	84	80,77%

En comparant le nombre d'inscriptions à l'examen au nombre des discordances, au nombre d'élèves orientés vers l'EST bien que les parents aient demandé l'ES, on constate une importante croissance des recours. Ainsi, en 2005, 129 sur 230 élèves se sont présentés à l'examen. De même, on remarque une augmentation des admissions à l'examen de recours depuis 2003.

Revenons finalement aux procédures d'orientation effectuées en 2005 et distinguons, d'une part, par nationalités (luxembourgeois/étrangers) et d'autre part, par sexe.

Avis d'orientation par nationalité:

	2004/2005	ES	EST	MO	6e
Luxembgs	3083	1561	1374	129	19
Étrangers	1540	384	975	166	15
Total	4623	1945	2349	295	34

	2004/2005	ES	EST	MO	6e
Luxembgs	66.7%	80.3%	58.5%	43.7%	55.9%
Étrangers	33.3%	19.7%	41.5%	56.3%	44.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

La procédure d'orientation reflète la tendance générale constatée pour l'enseignement luxembourgeois: Les élèves luxembourgeois ont beaucoup plus de facilités pour entrer à l'ES que les élèves étrangers. Rappelons-nous le constat fait par Martin cité dans la suite: l'orientation, comme l'école luxembourgeoise en général, est influencée par l'enseignement des langues, surtout par l'enseignement de la langue allemande qui constitue la branche de sélection par excellence. L'orientation ne tient guère compte de "l'aptitude générale transversale". Un tel critère n'engendrait pas de telles différences entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers.

Avis d'orientation par sexe:

	2004/2005	ES	EST	MO	6e
Filles	2307	1026	1137	128	16
Garçons	2316	919	1212	167	18
Total	4623	1945	2349	295	34

	2004/2005	ES	EST	MO	6e
Filles	49.9%	52.7%	48.4%	43.4%	47.1%
Garçons	50.1%	47.3%	51.6%	56.6%	52.9%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

L'analyse des résultats par sexe découvre un net avantage pour les filles pour ce qui est de l'orientation vers l'ES. L'ES exige particulièrement de bonnes connaissances en écrit, et en lecture et en rédaction. Or, il est connu que les filles lisent davantage et qu'elles font preuve d'un plus grand soin à l'écrit. Dans la genèse de l'avis d'orientation, les langues pèsent énormément. Les performances en sciences sont très peu prises en compte.

2.2 LE PARCOURS DES ÉLÈVES À L'ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE

Les statistiques qui suivent sont censées renseigner sur la fiabilité du pronostic formulé par l'avis d'orientation. Les années marquées en gris sont les premières années académiques fréquentées par des élèves ayant subi la procédure d'orientation. Les tableaux suivants renseignent sur l'évolution des nombres absolus d'élèves fréquentant les deux ordres d'enseignement enseignement secondaire (ES) et enseignement secondaire technique (EST).

Les analyses qui suivent ne tiennent pas compte des classes modulaires du régime préparatoire étant donné que la moitié des élèves du modulaire n'a pas été orientée par un conseil d'orientation, c'est-à-dire n'a jamais fréquenté une classe de 6e année d'études de l'enseignement primaire.

Évolution du nombre des élèves inscrits à l'ES:

	7e	6e	5e
1993-1994	1673	1501	1430
1994-1995	1686	1531	1386
1995-1996	1863	1518	1401
1996-1997	1777	1629	1385
1997-1998	1656	1589	1523
1998-1999	1578	1524	1517
1999-2000	1651	1547	1463
2000-2001	1725	1583	1484
2001-2002	1744	1630	1500
2002-2003	1744	1708	1574
2003-2004	1774	1741	1552

Pour l'enseignement secondaire, on remarque une diminution des effectifs en 1997/98 pour les classes de 7e et une lente reprise par la suite, sans que le niveau n'ait atteint à nouveau le niveau extraordinaire de l'année scolaire 1995/96. Or, la baisse du nombre d'élèves reflète les résultats des conseils d'orientation; la reprise est due à l'accroissement de la population luxembourgeoise.

Si la régression du nombre d'élèves a été étonnante entre les années scolaires 1996/97 et 1997/98 pour les classes de 7e, à savoir 121 élèves de moins, la régression est beaucoup moins importante pendant les années suivantes pour les classes de 6e (65 élèves de moins) et de 5e (54 élèves de moins).

Il convient de creuser cette piste moyennant une analyse approfondie des promotions.

Évolution des promotions à l'ES:

7e	TOTAL	admis	% admis	refusés	% refusés
1993-1994	1673	1436	85,5%	237	14,2%
1994-1995	1686	1397	82,9%	289	17,1%
1995-1996	1863	1514	81,3%	349	18,7%
1996-1997	1777	1489	83,8%	288	16,2%
1997-1998	1656	1440	87,0%	216	13,0%
1998-1999	1578	1437	91,1%	141	8,9%
1999-2000	1651	1491	90,3%	160	9,7%
2000-2001	1725	1506	87,3%	219	12,7%
2001-2002	1744	1587	91,0%	157	9,0%
2002-2003	1744	1584	90,8%	160	9,2%
2003-2004	1774	1638	92,3%	136	7,7%

Jusqu'en 1998, le taux des refus à la fin des classes de 7e a été particulièrement élevé. Entre 1997 et 1998, ce taux a déjà diminué de 3,2%. Depuis 1998, le pourcentage des élèves refusés est en dessous de 10%, avec une exception pour l'année 2000/01 (12,7%) et un minimum atteint l'année dernière avec 7,7%. Par conséquent, la validité des orientations prononcées semble dépasser celle de l'examen d'admission. De plus, selon les informations fournies par certaines directions de lycées, le nombre des "réorientations" au cours de la classe de 7e vers l'EST, a nettement diminué.

6e	TOTAL	admis	% admis	refusés	% refusés
1993-1994	1501	1291	86,0%	210	14,0%
1994-1995	1531	1314	85,8%	217	14,2%
1995-1996	1518	1279	84,3%	239	15,7%
1996-1997	1629	1431	87,8%	198	12,2%
1997-1998	1589	1393	87,7%	196	12,3%
1998-1999	1524	1360	89,2%	164	10,8%
1999-2000	1547	1389	89,8%	158	10,2%
2000-2001	1583	1387	87,6%	196	12,4%
2001-2002	1630	1413	86,7%	217	13,3%
2002-2003	1708	1477	86,5%	231	13,5%
2003-2004	1741	1606	92,3%	135	7,7%

Cette tendance se confirme très faiblement pour les résultats en 6e et on ne remarque plus d'effet pour la 5e.

5e	TOTAL	admis	% admis	refusés	% refusés
1993-1994	1430	1211	84,7%	219	15,3%
1994-1995	1386	1186	85,6%	200	14,4%
1995-1996	1401	1196	85,4%	205	14,6%
1996-1997	1385	1209	87,3%	176	12,7%
1997-1998	1523	1279	84,0%	244	16,0%
1998-1999	1517	1290	85,0%	227	15,0%
1999-2000	1463	1256	85,9%	207	14,1%
2000-2001	1484	1272	85,7%	212	14,3%
2001-2002	1500	1253	83,5%	247	16,5%
2002-2003	1574	1413	89,8%	161	10,2%
2003-2004	1552	1401	90,3%	151	9,7%

Le recul du nombre des élèves refusés peut s'expliquer grâce à deux phénomènes:

- Les classes de 6e et de 5e sont fréquentées par davantage de redoublants.
- Des changements dans ces deux classes ne sont pas tellement dus au passage primaire post-primaire, mais surtout à des modifications au sein de l'enseignement secondaire.

Les tableaux ci-dessous renseignent sur l'évolution des taux de notes insuffisantes. L'analyse des notes insuffisantes confirme la tendance constatée pour les promotions: Depuis l'introduction de la nouvelle réglementation, le taux de notes insuffisantes a diminué en 7e. On ne voit guère d'amélioration pour les classes de 6e et de 5e.

Évolution des taux de notes insuffisantes à l'ES:

7e	mathém.	français	allemand	histoire
1993-1994	16,5%	17,7%	10,7%	10,8%
1994-1995	17,8%	19,2%	13,3%	11,1%
1995-1996	18,8%	22,2%	15,4%	12,2%
1996-1997	17,1%	19,4%	11,4%	11,3%
1997-1998	15,2%	17,3%	9,2%	9,4%
1998-1999	10,2%	11,7%	6,3%	5,8%
1999-2000	12,7%	12,4%	7,3%	6,2%
2000-2001	13,7%	15,3%	8,2%	7,3%
2001-2002	11,8%	11,5%	6,7%	6,4%
2002-2003	8,0%	12,6%	6,2%	4,4%
2003-2004	7,8%	8,9%	4,2%	4,3%
6e	mathém.	français	allemand	histoire
1993-1994	15,3%	15,6%	9,8%	9,9%
1994-1995	15,2%	14,8%	6,7%	8,4%
1995-1996	18,4%	18,5%	9,6%	8,8%
1996-1997	16,5%	12,6%	6,0%	7,4%
1997-1998	14,5%	14,1%	6,7%	8,4%
1998-1999	12,4%	13,2%	4,6%	7,9%
1999-2000	12,5%	13,7%	5,2%	6,1%
2000-2001	15,5%	15,3%	6,0%	4,6%
2001-2002	14,8%	13,6%	6,6%	8,2%
2002-2003	14,7%	12,9%	5,4%	7,2%
2003-2004	11,4%	10,2%	3,5%	5,7%
5e	mathém.	français	allemand	histoire
1993-1994	21,8%	15,3%	4,1%	5,9%
1994-1995	22,1%	17,1%	4,4%	8,0%
1995-1996	21,1%	16,3%	4,8%	5,0%
1996-1997	18,2%	17,4%	4,7%	4,4%
1997-1998	23,6%	18,0%	5,7%	6,1%
1998-1999	21,1%	17,9%	3,9%	4,8%
1999-2000	22,5%	15,2%	4,0%	4,6%
2000-2001	21,1%	17,3%	3,8%	5,1%
2001-2002	21,4%	18,3%	5,2%	6,9%
2002-2003	13,2%	11,7%	2,7%	3,5%
2003-2004	15,4%	11,5%	2,9%	1,6%

La nouvelle procédure n'a pas renversé la hiérarchie des branches en matière de notes insuffisantes. En 7e, les élèves ont le plus de difficultés en français, en 5e, ils obtiennent le plus de notes insuffisantes en mathématiques. Le nombre important de notes insuffisantes en français explique certainement la réaction négative de la part des professeurs de français (voir 3.2.1). Ce nombre souligne la nécessité d'une concertation permanente entre l'école primaire et l'ES en ce qui concerne l'enseignement du français.

Les analyses des résultats à l'enseignement secondaire technique se compliquent à partir de la classe de 8e étant donné qu'on distingue deux voies pédagogiques pour la 8e et même trois pour les classes de 9e. A première vue, le nombre d'élèves ayant fréquenté une classe de 7e EST confirme les résultats rencontrés dans le cadre des orientations.

Évolution du nombre d'élèves inscrits au cycle inférieur de l'EST:

	7e	8e TE	8e PO	9e TE	9e PO	9e PR
1993-1994	2047	1715	496	1382	562	204
1994-1995	1971	1891	649	1577	566	315
1995-1996	1897	1841	645	1738	644	376
1996-1997	1955	1732	661	1680	624	471
1997-1998	2408	1706	701	1566	806	571
1998-1999	2403	1749	671	1566	769	588
1999-2000	2435	1627	818	1652	721	576
2000-2001	2424	1583	865	1616	855	549
2001-2002	2586	1638	794	1516	888	538
2002-2003	2619	1704	873	1566	839	460
2003-2004	2285	1758	953	1583	966	526

Les effectifs des 8e PO, 9e PO et 9e PR ne cessent d'augmenter. On ne saurait établir une relation de ce phénomène avec la procédure d'orientation étant donné

- l'augmentation de la population scolaire en général;
- la présence de redoublants et l'afflux d'élèves ayant initialement fréquenté le Modulaire;
- l'afflux de primo-arrivants souvent inscrits dans ces types de classe;
- des modifications des critères de promotion.

Cependant, on peut constater une nette amélioration pour les trois classes en ce qui concerne les admissions dans la même voie pédagogique.

Évolution des promotions à l'EST:

7e	Total	% admis - A*	% admis - B*	% refusés
1993-1994	2047	71,0%	12,4%	16,6%
1994-1995	1971	70,7%	11,9%	17,4%
1995-1996	1897	67,9%	13,6%	18,5%
1996-1997	1955	69,6%	21,9%	8,5%
1997-1998	2408	70,5%	21,1%	8,4%
1998-1999	2403	76,6%	18,9%	4,5%
1999-2000	2435	76,0%	19,4%	4,6%
2000-2001	2424	73,2%	21,4%	5,4%
2001-2002	2586	75,9%	20,5%	3,6%
2002-2003	2619	77,4%	19,1%	3,5%
2003-2004	2285	75,9%	20,6%	3,5%

L'augmentation des réussites en 1999 reflète l'introduction des classes de 7e Adapt. En général, le taux des refus diminue incessamment à l'exception des promotions en classe de 9e PR.

8e TE	Total	% admis - A*	% admis - B*	% refusés
1993-1994	1715	70,7%	10,0%	19,3%
1994-1995	1891	72,4%	11,0%	16,6%
1995-1996	1841	70,7%	10,9%	18,4%
1996-1997	1732	70,6%	23,2%	6,2%
1997-1998	1706	72,4%	22,7%	4,9%
1998-1999	1749	77,0%	17,7%	5,3%
1999-2000	1627	76,5%	17,3%	6,2%
2000-2001	1583	73,9%	20,5%	5,6%
2001-2002	1638	74,6%	20,3%	5,1%
2002-2003	1704	73,9%	22,0%	4,1%
2003-2004	1758	81,5%	16,5%	2,0%

8e PO	Total	% admis - A*	% admis - B*	% refusés
1993-1994	496	54,6%	16,3%	29,0%
1994-1995	649	63,0%	10,0%	27,0%
1995-1996	645	64,8%	16,1%	19,1%
1996-1997	661	73,1%	19,6%	7,3%
1997-1998	701	61,1%	29,5%	9,4%
1998-1999	671	66,9%	26,2%	6,9%
1999-2000	818	73,7%	22,0%	4,3%
2000-2001	865	70,2%	26,3%	3,5%
2001-2002	794	67,5%	29,1%	3,4%
2002-2003	873	69,8%	25,3%	4,9%
2003-2004	953	76,6%	20,8%	2,6%

*admis - A = admis dans une même voie pédagogique

*admis - B = admis dans une voie pédagogique moins exigeante



9e TE	Total	% admis - A*	% admis - B*	% refusés
1993-1994	1382	67,7%	10,6%	21,8%
1994-1995	1577	71,4%	9,9%	18,7%
1995-1996	1738	72,0%	9,9%	18,1%
1996-1997	1680	71,3%	19,9%	8,8%
1997-1998	1566	70,8%	21,3%	7,9%
1998-1999	1566	75,1%	18,6%	6,3%
1999-2000	1652	72,9%	17,5%	9,6%
2000-2001	1616	69,6%	21,2%	9,2%
2001-2002	1516	71,1%	21,6%	7,3%
2002-2003	1566	74,5%	22,1%	3,4%
2003-2004	1583	78,3%	19,0%	2,7%

9e PO	Total	% admis - A*	% admis - B*	% refusés
1993-1994	562	60,8%	18,9%	20,3%
1994-1995	566	62,2%	18,9%	18,9%
1995-1996	644	69,7%	17,4%	12,2%
1996-1997	624	74,5%	21,3%	4,2%
1997-1998	806	70,5%	23,7%	5,8%
1998-1999	769	75,5%	19,9%	4,6%
1999-2000	721	70,3%	25,5%	4,2%
2000-2001	855	75,4%	20,6%	4,0%
2001-2002	888	74,7%	22,0%	3,3%
2002-2003	839	75,1%	20,0%	4,9%
2003-2004	966	80,6%	17,7%	1,7%

9e PR	Total	% admis - A*	% admis - B*	% refusés
1993-1994	204	77,0%		23,0%
1994-1995	315	83,2%		16,8%
1995-1996	376	77,7%		22,3%
1996-1997	471	86,6%		13,4%
1997-1998	571	80,4%		19,6%
1998-1999	588	84,5%		15,5%
1999-2000	576	80,9%		19,1%
2000-2001	549	79,4%		20,6%
2001-2002	538	72,9%		27,1%
2002-2003	460	80,2%		19,8%
2003-2004	526	82,7%		17,3%

Les taux de notes insuffisantes restent très hauts dans toutes les classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique. De ce point de vue, on ne constate pas la moindre influence positive due à la mise en place de la procédure d'orientation en vigueur. Voilà pourquoi il est probable que l'amélioration en relation avec la promotion est essentiellement le résultat de l'application de critères de promotion nouveaux.

Évolution des taux de notes insuffisantes à l'EST:

7e	mathém.	français	allemand	scnat	scsoc
1996-1997	20,6%	26,1%	18,4%	16,7%	14,7%
1997-1998	21,6%	24,8%	20,4%	14,1%	15,6%
1998-1999	18,6%	20,9%	14,7%	10,1%	11,2%
1999-2000	17,9%	22,7%	14,3%	11,7%	12,8%
2000-2001	21,0%	23,6%	16,1%	13,4%	13,6%
2001-2002	20,1%	20,8%	13,7%	11,2%	12,7%
2002-2003	18,5%	19,9%	12,6%	13,1%	11,2%
2003-2004	19,6%	20,0%	13,4%	13,4%	11,3%

8e TE	mathém.	français	allemand	scnat	scsoc
1996-1997	22,7%	24,0%	14,2%	10,1%	8,5%
1997-1998	22,6%	25,3%	12,3%	9,1%	8,4%
1998-1999	21,7%	20,1%	9,7%	6,2%	6,2%
1999-2000	20,1%	21,1%	11,1%	7,4%	8,4%
2000-2001	24,2%	19,7%	11,0%	9,6%	8,3%
2001-2002	21,4%	19,1%	15,8%	8,9%	8,7%
2002-2003	21,7%	21,2%	11,4%	10,6%	9,6%
2003-2004	17,8%	16,0%	7,2%	6,3%	5,4%

8e PO	mathém.	français	allemand	scnat	scsoc
1996-1997	24,3%	22,5%	26,4%	25,6%	25,0%
1997-1998	28,5%	16,1%	28,7%	25,4%	22,8%
1998-1999	26,8%	11,8%	27,3%	22,4%	20,1%
1999-2000	22,7%	8,2%	20,1%	16,8%	14,9%
2000-2001	26,7%	11,2%	23,5%	19,1%	15,6%
2001-2002	31,1%	11,6%	21,0%	24,3%	16,4%
2002-2003	23,7%	12,4%	22,2%	20,7%	14,6%
2003-2004	24,1%	5,5%	17,1%	13,6%	8,6%

9e TE	mathém.	français	allemand	scnat	scsoc
1996-1997	24,5%	19,5%	10,5%	8,0%	4,8%
1997-1998	24,7%	19,9%	11,4%	9,0%	5,0%
1998-1999	19,9%	18,1%	10,0%	8,4%	4,2%
1999-2000	24,3%	19,1%	7,5%	9,6%	6,4%
2000-2001	27,1%	22,7%	11,5%	10,6%	6,1%
2001-2002	24,7%	18,3%	7,9%	9,6%	5,2%
2002-2003	20,7%	17,9%	8,6%	9,8%	5,6%
2003-2004	19,9%	13,4%	5,6%	8,6%	4,9%



9e PO	mathém.	français	allemand	scnat	scsoc
1996-1997	23,6%	6,9%	17,6%	13,8%	7,2%
1997-1998	22,6%	10,3%	22,1%	17,5%	11,5%
1998-1999	19,9%	7,7%	19,5%	14,3%	7,9%
1999-2000	22,8%	7,4%	21,1%	15,7%	10,1%
2000-2001	18,7%	6,9%	16,5%	14,9%	8,9%
2001-2002	21,2%	6,2%	15,8%	14,6%	10,1%
2002-2003	20,0%	4,7%	15,3%	13,0%	11,2%
2003-2004	15,9%	5,1%	12,3%	13,0%	6,9%

9e PR	mathém.	français	allemand	scnat	scsoc
1996-1997	6,2%	12,3%	9,1%	8,3%	7,2%
1997-1998	12,3%	17,9%	14,4%	11,6%	8,6%
1998-1999	9,4%	12,8%	8,5%	11,6%	8,5%
1999-2000	12,2%	15,3%	11,3%	14,1%	6,6%
2000-2001	14,8%	13,1%	10,9%	15,5%	11,5%
2001-2002	18,4%	18,2%	11,7%	21,0%	15,8%
2002-2003	11,3%	8,3%	12,0%	18,5%	8,7%
2003-2004	8,2%	10,3%	9,3%	16,9%	9,9%

2.3 ANALYSE LONGITUDINALE: SUIVI D'UNE COHORTE

Les résultats ci-devant sont difficiles à interpréter car on ne peut différencier entre des élèves avec un 'parcours normal' et les autres, p. ex. les redoublants. Procédons alors à l'étude du parcours des élèves orientés ensemble en 2001 vers une classe de 7e.

La présente analyse observe d'abord la situation scolaire en 2001/02 des élèves ayant fait l'objet d'une orientation à la fin de l'année scolaire 2000/01. Cela permet de vérifier si ces élèves ont effectivement été scolarisés dans l'ordre d'enseignement qui leur a été conseillé.

Situation de départ: Avis d'orientation émis par les conseils en fin d'année scolaire 2000/01:

Orientation	Nombre d'élèves
7e ES	1689
7e EST	1535
7e Adapt	726
7e MO	349
Redoublement 6e	12

Situation d'arrivée: Classe fréquentée en 2001/02:

		Nombre d'élèves par classe fréquentée						
Orientation	Total	7e ES	7e EST	7e Adapt	7e MO	8e MO	9e MO	disparus
7e ES	1689	1585	48					56
7e EST	1535	21	1416	22	1		1	74
7e Adapt	726		127	541	7	4	3	44
7e MO	349		3	9	191	75	19	52

		Nombre d'élèves par classe fréquentée						
Orientation	Total	7e ES	7e EST	7e Adapt	7e MO	8e MO	9e MO	disparus
7e ES	100%	93,8%	2,8%					3,3%
7e EST	100%	1,4%	92,2%	1,4%	0,1%		0,1%	4,8%
7e Adapt	100%		17,5%	74,5%	1,0%	0,6%	0,4%	6,1%
7e MO	100%		0,9%	2,6%	54,7%	21,5%	5,4%	14,9%

En d'autres termes,

- 48 élèves des 1689 orientés vers l'ES ont quand-même fréquenté une classe de 7e EST;
- 21 élèves ont profité de la réorientation moyennant l'examen de recours;
- 12 élèves ont profité de la réorientation moyennant un verdict positif de la part de la commission compétente;
- 127 élèves ont été inscrits dans une classe de 7e EST bien qu'ils aient été orientés vers une classe de 7e Adapt;
- les élèves orientés vers le régime modulaire se sont distribués sur les classes de 7e, 8e et 9e; beaucoup parmi eux sont par conséquent plus âgés que les autres membres de la cohorte.
- 14,9% n'ont plus fréquenté l'enseignement luxembourgeois.

Poursuivons la présente analyse en observant la situation scolaire en 2003/04 des élèves ayant fait l'objet d'une orientation à la fin de l'année scolaire 2000/01. Cela permet de vérifier si ces élèves ont progressé normalement dans l'ordre d'enseignement qui leur a été conseillé et d'évaluer la pertinence des critères de la procédure d'orientation.

Considérons à nouveau la situation de départ, mais distinguons cette fois-ci par sexe. Avis d'orientation émis par les conseils en fin d'année scolaire 2000/01:

Orientation	nombre d'élèves		
	Filles	Garçons	Total
7e ES	921	768	1689
7e EST	742	793	1535
7e Adapt	342	384	726
7e MO	162	187	349
Redoublement 6e	3	9	12

Les tableaux suivants renseignent sur les classes fréquentées en 2003/04, donc 3 années après l'orientation.

Situation des élèves orientés vers l'ES:

Classe fréquentée	Nombre d'élèves					
	Filles		Garçons		Total	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
5e ES	704	76.4%	558	72.7%	1262	74.7%
6e ES	89	9.7%	91	11.8%	180	10.7%
7e ES	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
9e TE	54	5.9%	57	7.4%	111	6.6%
9e PO	5	0.5%	2	0.3%	7	0.4%
9e PR	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
8e TE	26	2.8%	25	3.3%	51	3.0%
8e PO	1	0.1%	1	0.1%	2	0.1%
Disparus	42	4.6%	34	4.4%	76	4.5%
Total	921	100.0%	768	100.0%	1689	100,0%

- 74,7% des élèves sont toujours dans l'ES et n'ont pas encore redoublé. Le taux est beaucoup plus élevé pour les filles que pour les garçons.
- 10,7% des élèves sont toujours dans l'ES, mais ont redoublé une année.
- 4,5% des élèves ne sont plus dans l'enseignement luxembourgeois.
- 51 élèves fréquentent une classe de 8e TE, c'est-à-dire une classe inférieure dans une voie pédagogique moins exigeante.

Situation des élèves orientés vers l'EST:

Classe fréquentée	Nombre d'élèves					
	Filles		Garçons		Total	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
10e PR	0	0,0%	1	0,1%	1	0,1%
9e TE	415	55,9%	397	50,1%	812	52,9%
9e PO	75	10,1%	131	16,5%	206	13,4%
9e PR	11	1,5%	7	0,9%	18	1,2%
9e MO	6	0,8%	5	0,6%	11	0,7%
8e TE	117	15,8%	143	18,0%	260	16,9%
8e PO	33	4,4%	36	4,5%	69	4,5%
8e MO	2	0,3%	0	0,0%	2	0,1%
5e ES	27	3,6%	12	1,5%	39	2,5%
6e ES	5	0,7%	2	0,3%	7	0,5%
Disparus	51	6,9%	59	7,4%	110	7,2%
Total	742	100,0%	793	100,0%	1535	100,0%

- 68,2% des élèves orientés vers l'EST fréquentent une classe de 9e:
- 52,9% sont en 9e théorique, la voie la plus exigeante;
- 13,4% sont en 9e polyvalente;
- 1,2% sont en 9e pratique;
- 0,7% sont en 9 e modulaire.

Le taux de réussite est largement inférieur à celui constaté pour l'ES (74,7%).

- 39 élèves (Filles: 3,6% / Garçons: 1,5%) ont même réussi un parcours sans accroc jusqu'en 5e ES.
- 110 élèves (Filles: 6,9% / Garçons: 7,4%), orientés vers l'EST, ne fréquentent plus l'enseignement luxembourgeois.
- 13 élèves fréquentent le Modulaire.

Situation des élèves orientés vers une classe de 7e Adapt:

Classe fréquentée	Nombre d'élèves					
	Filles		Garçons		Total	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
11e PR	1	0.3%	0	0.0%	1	0.1%
10e PR	1	0.3%	1	0.3%	2	0.3%
9e TE	18	5.3%	28	7.3%	46	6.3%
9e PO	127	37.1%	139	36.2%	266	36.6%
9e PR	30	8.8%	37	9.6%	67	9.2%
9e MO	30	8.8%	35	9.1%	65	9.0%
8e TE	26	7.6%	21	5.5%	47	6.5%
8e PO	74	21.6%	71	18.5%	145	20.0%
8e MO	3	0.9%	2	0.5%	5	0.7%
Disparus	32	9.4%	50	13.0%	82	11.3%
Total	342	100.0%	384	100.0%	726	100%

Le nombre d'élèves fréquentant une classe de 9e diminue encore si on considère les élèves orientés vers une 7e Adapt.

52,1% de ces élèves fréquentent une classe de 9e en 2003/04:

- 6,3% en 9e théorique (Filles: 5,3% / Garçons: 7,3%);
- 36,6% en 9e polyvalente (Filles: 37,1% / Garçons: 36,2%);
- 9,2% en 9e pratique (Filles: 8,8% / Garçons: 9,6%).

36,2% de ces élèves ont échoué au moins une fois au cycle inférieur de l'EST.

11,3% des élèves ont disparu de l'enseignement luxembourgeois. Ce taux augmente donc si on considère les voies pédagogiques les moins exigeantes. Cette tendance est confirmée par les chiffres concernant le Modulaire.

Situation des élèves orientés vers une classe de l'enseignement préparatoire modulaire:

Classe fréquentée	Nombre d'élèves					
	Filles		Garçons		Total	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
10e PR	5	3,1%	8	4,3%	13	3,7%
9e TE	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
9e PO	8	4,9%	6	3,2%	14	4,0%
9e PR	35	21,6%	32	17,1%	67	19,2%
9e MO	60	37,0%	80	42,8%	140	40,1%
8e TE	2	1,2%	0	0,0%	2	0,6%
8e PO	23	14,2%	6	3,2%	29	8,3%
8e MO	3	1,9%	1	0,5%	4	1,1%
7e EST	1	0,6%	0	0,0%	1	0,3%
Disparus	25	15,4%	54	28,9%	79	22,6%
Total	162	100,0%	187	100,0%	349	100,0%

63,3% des élèves orientés vers une 7e modulaire fréquentent une classe de 9e:

- aucun élève n'est en 9e régime technique;
- 4,0% sont en 9e polyvalente (Filles: 4,9% / Garçons: 3,2%);
- 19,2% sont en 9e pratique (Filles: 21,6% / Garçons: 17,1%);
- 40,1% sont toujours en 9e modulaire (Filles:37,0% /Garçons: 42,8%).

22,6% de ces élèves ne fréquentent plus l'enseignement au Luxembourg (Filles: 15,4% / Garçons: 28,9%).

Situation des élèves ayant redoublé la 6e année primaire:

Classe fréquentée	Nombre d'élèves					
	Filles		Garçons		Total	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
5e ES	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
6e ES	0	0,0%	1	11,1%	1	8,3%
8e TE	0	0,0%	3	33,3%	3	25,0%
8e PO	2	66,7%	3	33,3%	5	41,7%
7e EST Adapt	1	33,3%	0	0,0%	1	8,3%
Disparus	0	0,0%	2	22,2%	2	16,7%
Total	3	100,0%	9	100,0%	12	100,0%

Sur 12 élèves, aucun ne fréquente l'enseignement préparatoire modulaire, mais deux élèves ont quitté l'école publique luxembourgeoise.

Voyons finalement la situation des élèves orientés vers l'EST mais ayant effectué et réussi l'examen de recours pour l'ES:

Classe fréquentée	Nombre d'élèves					
	Filles		Garçons		Total	
	Abs.	%	Abs.	%	Abs.	%
5e ES	5	62,5%	5	62,5%	10	62,5%
6e ES	2	25,0%	1	12,5%	3	18,8%
7e ES	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
9e EST	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
8e TE	1	12,5%	1	12,5%	2	12,5%
8e PO	0	0,0%	1	12,5%	1	6,3%
Disparus	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Total	8	100,0%	8	100,0%	16	100,0%

10 sur 16 des élèves sont toujours dans l'ES et n'ont pas encore redoublé.
Trois autres élèves sont toujours dans l'ES mais ont redoublé une année.

2.4 CONCLUSIONS RELATIVES À L'ANALYSE DES RÉSULTATS

Au vu des chiffres qui précèdent, il y a lieu de dresser les constats suivants:

- L'introduction de la procédure d'orientation a profondément marqué les taux de fréquentation des différents ordres de l'enseignement post-primaire.
- La concordance entre les avis des parents et les avis d'orientation exprimés par les conseils est importante.
- On ne peut discerner d'effet positif pour la procédure d'orientation que dans le cas des promotions en classe de 7e. Or, pour les classes de 7e, la procédure d'orientation a connu des suites vraiment positives ce qui est certainement dû à l'appréciation plus large et plus intense des performances de l'élève. D'ailleurs, il semble y avoir beaucoup moins de "réorientations" au courant de l'année scolaire qui suit la 6e année d'études.
- La situation en matière de promotion s'est améliorée au cycle inférieur de l'enseignement post-primaire. Ceci n'est pas nécessairement dû à la procédure d'orientation. Les taux d'échec et de départ restent trop importants, surtout parmi les élèves les plus faibles.
- Considérant le taux beaucoup trop élevé des échecs dans les voies les moins exigeantes et le grand nombre de départs, on ne peut que constater que l'école luxembourgeoise n'a pas d'offres scolaires répondant aux besoins des élèves les plus faibles.
- On peut constater des problèmes dans l'apprentissage de la langue française. Reste à voir si ces problèmes résultent de la procédure d'orientation ou bien du niveau exigé.
- Peu d'élèves étrangers fréquentent l'enseignement secondaire. L'orientation semble anticiper les problèmes qui résultent d'une faiblesse dans une langue.

Les positions des différents intervenants

Il importe de connaître l'appréciation de la procédure d'orientation par les parents d'un côté et les enseignants de l'autre côté.

3.1 L'OPINION DES PARENTS

Au plan national, les parents s'organisent dans le cadre de la Fédération des Associations des Parents d'Élèves FAPEL. Voyons d'abord la position de la FAPEL pour enchaîner avec les résultats d'une enquête réalisée par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle auprès des parents concernés.

3.1.1 La position de la FAPEL

Depuis la mise en place de la procédure, celle-ci n'a pas su convaincre la Fédération des Associations des Parents d'Élèves. De manière régulière, la FAPEL demande l'abolition de l'orientation décidée par un conseil composé de professionnels de l'école. D'après la FAPEL, les parents devraient décider de la scolarisation future de leurs enfants, ceci notamment dans le respect de la loi de 1994. La FAPEL exprime souvent des doutes quant à la fiabilité et à la validité des outils d'évaluation utilisés, quant au déroulement de la procédure, quant au mode de travail dans les différents conseils, quant aux procédures de recours et quant à l'inscription aux lycées.

Dans sa prise de position du 9 juillet 2004 intitulée "L'orientation du point de vue de la FAPEL" (réponse à un article de la Chambre des Métiers), la fédération souligne la capacité des parents de faire des choix adéquats dans l'intérêt de leurs enfants:

«La FAPEL ne considère pas, comme les responsables du ministère, que la formation professionnelle soit moins valorisante. Pourtant en ce moment elle est l'aboutissement d'une orientation surtout négative. En sixième classe primaire ce sont des professionnels qui orientent les enfants vers la voie technique suivant des critères divergents et non transparents pour les parents, sans poser la question si l'élève a des capacités et des intérêts manuels et techniques. Au Luxembourg, l'orientation se fait uniquement sur la base des compétences en langues et en mathématiques et peu important les aptitudes et intérêts des enfants. L'orientation, les échecs le prouvent, ne se déroule pas de façon satisfaisante. La FAPEL considère que les élèves et leurs parents sont capables de choisir, sur conseil d'orienteurs professionnels, la voie pédagogique la mieux adaptée et permettre l'accès à une profession qui respecte le choix et les intérêts de l'élève, facteurs de motivation entre autres pour une réussite scolaire. (...) »

L'annexe 3 reprend une prise de position résultant de la "Journée des présidents 2005". Dans ce document, les parents ne réclament pas seulement le respect de la volonté parentale, mais esquissent également d'autres pistes à suivre dans les domaines des structures scolaires, des programmes et des méthodes, notamment des méthodes d'évaluation.

3.1.2 L'enquête auprès des parents en 2005

En 2005, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle s'est adressé aux parents de tous les élèves ayant fréquenté une classe de 6e année d'études et ayant subi la procédure d'orientation. Les parents concernés ont été invités à apprécier la procédure d'orientation.

En général, le questionnaire suit la structure du questionnaire "Beurteilung der neuen Orientierungsprozedur durch Lehrerinnen und Lehrer des 6. Schuljahres 1997/98" et il a été bilingue, c'est-à-dire que les questions ont été présentées en allemand et en français.

Les questions concernent:

- des données personnelles, telles que la nationalité ou le domicile;
- les attentes de l'élève;
- les représentations des parents relatives à l'appréciation de leur avis;
- le déroulement de la procédure et le rôle des différents intervenants;
- la qualité des informations fournies;
- le vécu de l'enfant;
- de manière globale, l'acceptation ou le refus de la procédure en vigueur.

Le questionnaire peut être consulté en annexe 4.1. S'y trouvent sous 4.2 également les commentaires que les parents ont joints au questionnaire.

2552 parents ont retourné leur questionnaire. 4623 personnes ayant été sollicitées par le ministère, la proportion étant de 55.2%. Le passage primaire post-primaire préoccupe les parents. Parmi les retours, on constate que les parents luxembourgeois ont été parfaitement disposés à répondre. La population portugaise est sous-représentée.

Nationalité	Nombre	%	Total 6e année	%
luxembourgeoise	1730	67.8	3090	66.8
portugaise	445	17.4	787	17.0
ex-Yougoslave	96	3.8	181	3.9
italienne	68	2.7	142	3.1
française	51	2.0	110	2.4
allemande	36	1.4	58	1.3
belge	31	1.2	64	1.4
capverdienne	11	0.4	22	0.5
sans indication	24	0.9		
autre	60	2.4	169	3.7
Total	2552	100.0	4623	100.0

La distribution géographique des réponses répond à la répartition démographique du Luxembourg.

Domicile	Nombre	%
région sud	811	31.8
région ouest	279	10.9
région centre	660	25.9
région est	272	10.7
région nord	425	16.7
sans indication	105	4.1
total	2552	100.0

Les parents dont les enfants ont été orientés vers l'ES ont davantage réagi au questionnaire que les autres parents. On remarque également une forte réaction auprès des parents des futurs élèves du Régime préparatoire (Modulaire).

Établissement	Nombre	%	Total 6 ^e année	%
ens. secondaire	1242	48.7	1945	42.1
ens. sec. technique	1141	44.7	2349	50.8
ens. modulaire	125	4.9	295	6.4
redouble 6 ^e année	6	0.2	34	0.7
sans indication	38	1.5		
Total	2552	100.0	4623	100.0

Si nous comparons la participation des parents au questionnaire aux taux de concordance, voire discordance entre les avis des parents et les avis d'orientation, nous constatons que les parents qui se retrouvent en situation de discordance ont largement répondu au questionnaire.

Avis parents/avis conseil	Nombre	%	Total 6 ^e année	%	Taux participation
concordance	2245	88.0	4176	90.3	53.8%
discordance	276	10.8	447	9.7	61.7%
sans indication	31	1.2			
recours	89	3.5			
pas de recours	169	6.6			
Total	2552	100.0	4623	100.0	

Considérant les résultats qui suivent, il faut dire que les parents sont partagés: La concordance de vue entre parents et conseil d'orientation engendre une appréciation positive de la procédure. Une position défavorable à la procédure se manifeste auprès des parents où il y avait discordance entre avis des parents et avis du conseil d'orientation.

Question 1 L'orientation de notre enfant répond à ses capacités.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	98	3.8	3.9	3.9
	-	73	2.9	2.9	6.7
	+/-	185	7.2	7.3	14.0
	+	521	20.4	20.5	34.5
	tout à fait d'accord	1665	65.2	65.5	100.0
	Total	2542	99.6	100.0	
Missing	0	10	0.4		
Total		2552	100.0		

86% des parents pensent que leur enfant vient d'être orienté selon ses capacités.

Question 2 L'orientation de notre enfant répond à ses attentes.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	133	5.2	5.2	5.2
	-	78	3.1	3.1	8.3
	+/-	192	7.5	7.6	15.9
	+	407	15.9	16.0	31.9
	tout à fait d'accord	1730	67.8	68.1	100.0
	Total	2540	99.5	100.0	
Missing	0	12	0.5		
Total		2552	100.0		

Question 3 L'avis de notre enfant a été respecté lors de l'orientation.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	167	6.5	6.6	6.6
	-	69	2.7	2.7	9.4
	+/-	161	6.3	6.4	15.8
	+	312	12.2	12.4	28.2
	tout à fait d'accord	1809	70.9	71.8	100.0
	Total	2518	98.7	100.0	
Missing	0	34	1.3		
Total		2552	100.0		

Les appréciations de la procédure sont moins favorables quant à la considération de l'opinion de l'enfant concerné. Or, selon les parents, il semble y avoir une certaine différence de vue entre les enfants et leurs parents. Les réponses positives à la question 4 sont plus nombreuses que pour les questions 2 et 3.

Question 4 L'orientation de notre enfant correspond à nos attentes.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	155	6.1	6.1	6.1
	-	83	3.3	3.3	9.4
	+/-	143	5.6	5.6	15.0
	+	374	14.7	14.7	29.7
	tout à fait d'accord	1784	69.9	70.3	100.0
	Total	2539	99.5	100.0	
Missing	0	13	0.5		
Total		2552	100.0		

Question 5 L'avis des parents a été considéré lors de l'orientation de notre enfant.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	196	7.7	7.9	7.9
	-	54	2.1	2.2	10.0
	+/-	199	7.8	8.0	18.0
	+	361	14.1	14.5	32.5
	tout à fait d'accord	1680	65.8	67.5	100.0
	Total	2490	97.6	100.0	
Missing	0	62	2.4		
Total		2552	100.0		

Beaucoup de parents ont l'impression que leur avis a été respecté lors de la procédure. Par contre, la réaction des parents devient plus nuancée en relation avec l'envergure de la procédure.

Question 6 L'envergure de la procédure d'orientation est convenable.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	179	7.0	7.2	7.2
	-	128	5.0	5.2	12.4
	+/-	455	17.8	18.4	30.8
	+	737	28.9	29.8	60.7
	tout à fait d'accord	972	38.1	39.3	100.0
	Total	2471	96.8	100.0	
Missing	0	81	3.2		
Total		2552	100.0		

12.4% des parents pensent que la procédure est trop importante ou trop compliquée; 18.4% des parents sont indécis face à cette question.

Question 7 La consultation par l'instituteur/l'institutrice a été satisfaisante.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	153	6.0	6.1	6.1
	-	126	4.9	5.0	11.0
	+/-	249	9.8	9.9	20.9
	+	513	20.1	20.3	41.2
	tout à fait d'accord	1486	58.2	58.8	100.0
	Total	2527	99.0	100.0	
Missing	0	25	1.0		
Total		2552	100.0		

Question 8 La consultation par le / la psychologue a été satisfaisante.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	168	6.6	6.8	6.8
	-	155	6.1	6.2	13.0
	+/-	324	12.7	13.0	26.0
	+	568	22.3	22.8	48.9
	tout à fait d'accord	1272	49.8	51.1	100.0
	Total	2487	97.5	100.0	
Missing	0	65	2.5		
Total		2552	100.0		

On remarque un haut degré de satisfaction quant au travail et des instituteurs/institutrices et des psychologues. Les parents se sentent bien conseillés.

Question 9 Les possibilités de recours sont convenables.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	178	7.0	8.5	8.5
	-	105	4.1	5.0	13.5
	+/-	469	18.4	22.3	35.8
	+	544	21.3	25.9	61.7
	tout à fait d'accord	805	31.5	38.3	100.0
	Total	2101	82.3	100.0	
Missing	0	451	17.7		
Total		2552	100.0		

Les parents sont insatisfaits par les possibilités de recours, si le recours n'amène pas au résultat souhaité. 22.3% des parents n'ont pas d'opinion précise. S'y ajoute un nombre important de non-réponses (17.7%): Il se peut que ceux-ci ne se sentent pas concernés par la question des recours.

Question 10 Notre enfant a été suffisamment informé sur la procédure d'orientation.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	95	3.7	3.8	3.8
	-	112	4.4	4.4	8.2
	+/-	293	11.5	11.6	19.9
	+	638	25.0	25.3	45.2
	tout à fait d'accord	1380	54.1	54.8	100.0
	Total	2518	98.7	100.0	
Missing	0	34	1.3		
Total		2552	100.0		

Les enfants semblent avoir une bonne vue d'ensemble de ce qui se passe en 6e année d'études. Les actions ORIKA (visites des classes de 6e années d'études au lycée) et les portes ouvertes des différents lycées semblent satisfaire les besoins des élèves.

Question 11 Notre enfant a été suffisamment informé sur l'enseignement post-primaire et les différents lycées.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	125	4.9	5.0	5.0
	-	131	5.1	5.2	10.2
	+/-	405	15.9	16.1	26.2
	+	714	28.0	28.3	54.5
	tout à fait d'accord	1147	44.9	45.5	100.0
	Total	2522	98.8	100.0	
Missing	0	30	1.2		
Total		2552	100.0		

Question 12 Nous avons été suffisamment informés sur la procédure d'orientation.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	106	4.2	4.2	4.2
	-	116	4.5	4.6	8.8
	+/-	299	11.7	11.9	20.7
	+	697	27.3	27.6	48.3
	tout à fait d'accord	1304	51.1	51.7	100.0
	Total	2522	98.8	100.0	
Missing	0	30	1.1		
Total		2552	100.0		

Les parents semblent bien informés sur la procédure et sur l'enseignement post-primaire, soit par les réunions d'information, soit par des publications, soit par les portes ouvertes. Néanmoins, le nombre des indécis est important (11.9% et 16.1%). Il reste à voir si la politique d'information en la matière ne mérite pas d'investissement supplémentaire.

Question 13 Nous avons été suffisamment informés sur l'enseignement post-primaire et les différents lycées.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	149	5.8	5.9	5.9
	-	159	6.2	6.3	12.2
	+/-	406	15.9	16.1	28.3
	+	694	27.2	27.5	55.8
	tout à fait d'accord	1115	43.7	44.2	100.0
	Total	2523	98.9	100.0	
Missing	0	29	1.1		
Total		2552	100.0		

Question 14 Nous avons été suffisamment informés sur les objectifs de la 6e année d'études et les compétences à atteindre.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	157	6.2	6.2	6.2
	-	156	6.1	6.2	12.4
	+/-	382	15.0	15.2	27.6
	+	696	27.3	27.6	55.2
	tout à fait d'accord	1127	44.2	44.8	100.0
	Total	2518	98.7	100.0	
Missing	0	34	1.3		
Total		2552	100.0		

La question suivante divise les parents: 24.1% des parents ne perçoivent peu d'effets positifs de la procédure sur la motivation ou l'attitude au travail de leur enfant; 21,7% des parents sont indécis quant à cette question.

Question 15 La procédure d'orientation a influencé la motivation et l'attitude de notre enfant.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	388	15.2	15.5	15.5
	-	214	8.4	8.6	24.1
	+/-	543	21.3	21.7	45.8
	+	603	23.6	24.1	70.0
	tout à fait d'accord	750	29.4	30.0	100.0
	Total	2498	97.9	100.0	
Missing	0	54	2.1		
Total		2552	100.0		

Question 16 La procédure d'orientation doit être modifiée.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	pas d'accord	803	31.5	33.0	33.0
	-	340	13.3	13.9	46.9
	+/-	504	19.7	20.7	67.6
	+	314	12.3	12.9	80.5
	tout à fait d'accord	475	18.6	19.5	100.0
	Total	2436	95.5	100.0	
Missing	0	116	4.5		
Total		2552	100.0		

Globalement, 46.9% des parents ne s'opposent pas au maintien de la procédure; 20.7% des parents sont indécis et 32.4% des parents réclament une modification voire l'abolition de la procédure. Cette question ne crée donc pas l'unanimité auprès des parents.

Les tableaux suivants résument les résultats de l'enquête. A cette fin, les différentes questions ont été codées de 1, "pas d'accord", à 5, "tout à fait d'accord". La moyenne des réponses aux questions indique donc le degré de consentement aux différents items (affirmations). Une moyenne élevée, proche de 5, exprime donc un consentement élevé, une moyenne proche de 1 indique un consentement faible. L'écart type mesure le degré de dispersion des réponses aux questions par rapport à la moyenne. La médiane représente la valeur, par rapport à laquelle 50% des réponses se situent en dessous et 50% des réponses au-dessus.

On note qu'en général les parents interrogés sont d'accord ou même tout à fait d'accord avec la plupart des affirmations. Ce consentement est légèrement moins prononcé pour les questions concernant l'envergure de la procédure d'orientation (Q6), les possibilités de recours (Q9), l'information de l'enfant et des parents sur l'enseignement post-primaire et les différents lycées (Q11 et Q13), l'information des parents sur les objectifs de la 6e année d'études et les compétences à atteindre (Q14), ainsi que l'influence de la procédure d'orientation sur la motivation et l'attitude de l'enfant (Q15).

Les parents sont en général peu d'accord avec une modification de la procédure d'orientation. On remarque cependant que la dispersion des réponses des parents à cette question est la plus élevée.

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
N Nombre de réponses	2'542	2'540	2'518	2'539	2'490	2'471	2527	2'487
sans indication	10	12	34	13	62	81	25	65
Moyenne	4.41	4.39	4.40	4.40	4.32	3.89	4.2082	4.05
Médiane	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	4.00	5	5.00
Écart-type	1.011	1.096	1.153	1.132	1.205	1.194	1.178	1.223
Variance	1.023	1.201	1.329	1.281	1.451	1.425	1.3882	1.497

	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14	Q15	Q16
N Nombre de réponses	2'101	2'518	2'522	2'522	2'523	2'518	2'498	2'436
sans indication	451	34	30	30	29	34	54	116
Moyenne	3.81	4.23	4.04	4.18	3.98	3.98	3.45	2.72
Médiane	4.00	5.00	4.00	5.00	4.00	4.00	4.00	3.00
Écart-type	1.238	1.063	1.126	1.080	1.177	1.187	1.397	1.513
Variance	1.532	1.130	1.268	1.166	1.387	1.409	1.952	2.290

Procédons alors à des comparaisons particulières suite aux différents contextes des personnes qui ont répondu au questionnaire. Commençons par la comparaison par nationalité et distinguons les Luxembourgeois et les étrangers. On doit regretter que le taux de parents étrangers ayant répondu au questionnaire est si faible.

Comparaison: Luxembourgeois - Etrangers

	Lux - Etr	N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
Q1	LUX	1724	4.46	0.960	0.023
	ETR	795	4.32	1.109	0.039
Q2	LUX	1722	4.46	1.046	0.025
	ETR	795	4.23	1.188	0.042
Q3	LUX	1705	4.43	1.121	0.027
	ETR	789	4.33	1.217	0.043
Q4	LUX	1720	4.48	1.059	0.026
	ETR	795	4.22	1.262	0.045
Q5*	LUX	1684	4.35	1.201	0.029
	ETR	783	4.25	1.207	0.043
Q6	LUX	1672	3.81	1.215	0.030
	ETR	775	4.06	1.130	0.041
Q7	LUX	1713	4.14	1.210	0.029
	ETR	791	4.36	1.098	0.039
Q8	LUX	1685	3.96	1.258	0.031
	ETR	779	4.26	1.123	0.040
Q9	LUX	1384	3.77	1.239	0.033
	ETR	700	3.88	1.235	0.047
Q10	LUX	1705	4.18	1.076	0.026
	ETR	789	4.33	1.031	0.037
Q11	LUX	1709	3.98	1.136	0.027
	ETR	790	4.17	1.089	0.039
Q12*	LUX	1711	4.17	1.072	0.026
	ETR	787	4.20	1.100	0.039
Q13*	LUX	1708	3.98	1.152	0.028
	ETR	792	3.98	1.231	0.044
Q14	LUX	1706	3.93	1.213	0.029
	ETR	789	4.11	1.118	0.040
Q15	LUX	1688	3.35	1.395	0.034
	ETR	786	3.66	1.369	0.049
Q16	LUX	1643	2.80	1.475	0.036
	ETR	770	2.54	1.575	0.057

Le traitement effectué, on doit dire que les résultats obtenus pour les questions 5, 12 et 13 ne sont pas significatifs d'un point de vue statistique.

En général, on peut constater que les parents étrangers:

- se sentent moins bien considérés que les parents luxembourgeois. Ils expriment le même malaise pour le respect des attentes et capacités de leurs enfants;
- se déclarent un petit peu plus satisfaits de la procédure que les parents luxembourgeois;
- pensent avoir été bien informés;

- pensent que les enfants étrangers ont été plus marqués par la procédure que leurs condisciples luxembourgeois;
- sont également divisés quant à la question sur le maintien de la procédure.

La comparaison par région n'a pas fourni d'informations significatives.

Continuons donc avec l'analyse des réponses par ordre d'enseignement, c'est-à-dire en distinguant l'ordre d'enseignement dans lequel l'enfant a été orienté par le conseil d'orientation.

Comparaison: ES - EST - MOD

		N	Mean	Std. Deviation	Std. Error	95% Confidence Interval for Mean	
						Lower Bound	Upper Bound
Q1	ES	1240	4.74	0.656	0.019	4.70	4.77
	EST	1135	4.18	1.115	0.033	4.12	4.25
	MOD	124	3.34	1.390	0.125	3.09	3.59
	Total	2499	4.41	1.003	0.020	4.38	4.45
Q2	ES	1240	4.79	0.627	0.018	4.76	4.83
	EST	1133	4.11	1.218	0.036	4.04	4.18
	MOD	124	3.04	1.484	0.133	2.78	3.30
	Total	2497	4.39	1.088	0.022	4.35	4.44
Q3	ES	1227	4.73	0.739	0.021	4.69	4.77
	EST	1127	4.18	1.290	0.038	4.11	4.26
	MOD	124	3.13	1.687	0.151	2.83	3.43
	Total	2478	4.40	1.151	0.023	4.36	4.45
Q4	ES	1237	4.80	0.634	0.018	4.77	4.84
	EST	1135	4.11	1.277	0.038	4.03	4.18
	MOD	124	3.12	1.596	0.143	2.84	3.40
	Total	2496	4.40	1.126	0.023	4.36	4.45
Q5	ES	1202	4.63	0.879	0.025	4.58	4.68
	EST	1123	4.10	1.315	0.039	4.03	4.18
	MOD	122	3.43	1.671	0.151	3.13	3.73
	Total	2447	4.33	1.191	0.024	4.28	4.37
Q6	ES	1196	3.99	1.112	0.032	3.93	4.05
	EST	1113	3.84	1.238	0.037	3.77	3.91
	MOD	122	3.35	1.354	0.123	3.11	3.60
	Total	2431	3.89	1.192	0.024	3.84	3.94
Q7	ES	1231	4.35	1.048	0.030	4.29	4.40
	EST	1129	4.12	1.238	0.037	4.05	4.20
	MOD	124	3.67	1.480	0.133	3.41	3.93
	Total	2484	4.21	1.173	0.024	4.16	4.26
Q8	ES	1211	4.09	1.180	0.034	4.03	4.16
	EST	1114	4.05	1.238	0.037	3.98	4.12
	MOD	119	3.81	1.329	0.122	3.57	4.05
	Total	2444	4.06	1.215	0.025	4.01	4.11

		N	Mean	Std. Deviation	Std. Error	95% Confidence Interval for Mean	
						Lower Bound	Upper Bound
Q9	ES	943	3.90	1.162	0.038	3.83	3.97
	EST	1006	3.77	1.261	0.040	3.69	3.85
	MOD	112	3.42	1.487	0.140	3.14	3.70
	Total	2061	3.81	1.235	0.027	3.76	3.86
Q10	ES	1225	4.38	0.911	0.026	4.33	4.43
	EST	1127	4.12	1.149	0.034	4.06	4.19
	MOD	124	3.84	1.297	0.116	3.61	4.07
	Total	2476	4.24	1.058	0.021	4.19	4.28
Q11	ES	1228	4.11	1.045	0.030	4.05	4.16
	EST	1128	4.01	1.168	0.035	3.94	4.08
	MOD	123	3.72	1.400	0.126	3.47	3.97
	Total	2479	4.04	1.125	0.023	4.00	4.09
Q12	ES	1228	4.34	0.936	0.027	4.29	4.39
	EST	1128	4.08	1.144	0.034	4.01	4.15
	MOD	123	3.70	1.373	0.124	3.45	3.94
	Total	2479	4.19	1.072	0.022	4.15	4.23
Q13	ES	1228	4.06	1.102	0.031	4.00	4.12
	EST	1129	3.95	1.208	0.036	3.88	4.02
	MOD	123	3.61	1.418	0.128	3.36	3.86
	Total	2480	3.98	1.172	0.024	3.94	4.03
Q14	ES	1227	4.05	1.135	0.032	3.99	4.11
	EST	1127	3.95	1.211	0.036	3.88	4.02
	MOD	122	3.66	1.389	0.126	3.41	3.90
	Total	2476	3.99	1.187	0.024	3.94	4.03
Q15	ES	1212	3.37	1.438	0.041	3.29	3.46
	EST	1123	3.52	1.350	0.040	3.44	3.60
	MOD	120	3.48	1.341	0.122	3.24	3.73
	Total	2455	3.45	1.395	0.028	3.39	3.50
Q16	ES	1168	2.62	1.422	0.042	2.53	2.70
	EST	1104	2.75	1.580	0.048	2.66	2.85
	MOD	122	3.35	1.553	0.141	3.07	3.63
	Total	2394	2.72	1.512	0.031	2.66	2.78

Le mécontentement des parents des élèves orientés vers le Modulaire est apparent. Pour toutes les questions, les réponses des parents "ES" et des parents "EST" se ressemblent et elles se distinguent des réponses des parents "MO". La question sur le recours ne préoccupe pas trop les parents "ES". Les parents "MO" estiment plus que les autres que l'envergure de la procédure est trop importante. Quant à la question 15, "La procédure d'orientation a influencé la motivation et l'attitude de notre enfant", les statistiques ne fournissent guère de différences par ordre d'enseignement. La modification de la procédure est le plus clairement demandée par les parents "MO".

Clôturons l'analyse des résultats avec la comparaison par concordance voire discordance entre avis des parents et avis d'orientation.

	concordance	N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean
Q1	OUI	2237	4.62	0.716	0.015
	NON	274	2.82	1.444	0.087
Q2	OUI	2235	4.61	0.791	0.017
	NON	274	2.70	1.538	0.093
Q3	OUI	2217	4.63	0.821	0.017
	NON	271	2.63	1.692	0.103
Q4	OUI	2234	4.63	0.806	0.017
	NON	274	2.56	1.559	0.094
Q5	OUI	2188	4.56	0.882	0.019
	NON	271	2.45	1.614	0.098
Q6	OUI	2173	4.04	1.058	0.023
	NON	267	2.68	1.469	0.090
Q7	OUI	2224	4.37	1.011	0.021
	NON	272	2.98	1.576	0.096
Q8	OUI	2190	4.18	1.109	0.024
	NON	266	3.06	1.564	0.096
Q9	OUI	1827	3.95	1.126	0.026
	NON	247	2.74	1.473	0.094
Q10	OUI	2214	4.34	0.939	0.020
	NON	274	3.36	1.467	0.089
Q11	OUI	2219	4.14	1.035	0.022
	NON	272	3.27	1.448	0.088
Q12	OUI	2221	4.29	0.967	0.021
	NON	272	3.32	1.426	0.086
Q13	OUI	2221	4.08	1.098	0.023
	NON	271	3.20	1.444	0.088
Q14	OUI	2216	4.10	1.090	0.023
	NON	271	3.08	1.486	0.090
Q15*	OUI	2197	3.46	1.390	0.030
	NON	270	3.34	1.415	0.086
Q16	OUI	2136	2.57	1.452	0.031
	NON	271	3.85	1.472	0.089

S'il y a discordance, les parents se positionnent beaucoup moins favorablement face à la procédure. 274 parents ne se sentent guère respectés dans leur opinion. Ils se plaignent de l'envergure de la procédure. Seule la politique d'information les satisfait. Ce sont eux qui réclament le plus ouvertement la modification de la procédure.

Les parents disposaient également de la possibilité d'ajouter des remarques personnelles au questionnaire. L'intégralité des ajouts exprimés peut être consultée à l'annexe 4.2. En général, ces remarques reflètent les mauvaises expériences que des parents ont vécues au courant de la 6e année d'études:

- Maints parents annoncent le départ de leur enfant pour la Belgique ou pour une école privée. D'autres précisent qu'ils ne vont pas respecter la recommandation pour la classe de 7e ADAPT.
- Il y a des parents qui se plaignent des différents membres du conseil d'orientation, surtout des inspecteurs, des professeurs et des psychologues. Certains parents se sentent mal ou trop peu informés.
- Certains parents ne croient guère que la procédure soit équitable. Ils ne comprennent pas la divergence entre les notes au bulletin scolaire, les résultats aux épreuves standardisées et l'avis d'orientation. D'autres pensent que les épreuves standardisées n'ont pas lieu partout sous les mêmes conditions.
- Il y a des parents qui se plaignent du stress créé par la procédure. Il y en a aussi qui pensent que l'année scolaire est trop hypothéquée par la procédure et que les épreuves ont lieu trop tôt. Après l'élaboration de l'avis d'orientation, la 6e année scolaire serait selon eux terminée de facto.
- Parmi les parents qui ajoutent des remarques personnelles, le nombre de parents d'élèves en difficultés est frappant. Citons à titre d'exemple la remarque suivante: «Ich finde den Zeitdruck für die Kinder unangemessen, die etwas langsamer sind haben dadurch viele Nachteile !!! z. B. Dyslexiker + Legastheniker!!! »
- Citons également la remarque suivante reflétant la satisfaction de parents: «En ce qui nous concerne, tout a été net et méticuleusement expliqué.»
- Certains parents sont d'avis qu'il est trop tôt d'orienter un élève de manière tellement décisive en 6e année d'études. Ils réclament soit la modification de la procédure soit la modification du système scolaire.
- Il y a également des parents qui demandent la réintroduction de l'examen d'admission.

3.2 L'APPRÉCIATION DE LA PROCÉDURE PAR LES ENSEIGNANTS

3.2.1 La position des enseignants

Notons d'entrée qu'il y a une nette divergence de vue entre les institutrices et instituteurs de l'enseignement primaire et les professeurs de l'enseignement post-primaire. L'opinion des enseignants de l'enseignement primaire peut s'exprimer par le biais des deux syndicats d'enseignants, à savoir le "Syndicat National des Enseignants" SNE et le "Syndikat fir Erzéiung a Wëssenschaft" SEW/OGBL.

Les syndicats des institutrices et instituteurs ne cessent de répéter leurs soucis quant à l'envergure de la procédure. Ils font part de la pression particulièrement importante souvent exercée sur les titulaires de classe et ils soulignent le surplus de travail créé par la procédure. Le SNE rappelle que ce sont les institutrices et les instituteurs qui réalisent la majeure partie du travail découlant de la procédure. D'autre part, selon le SNE, ce sont les titulaires de classe qui connaissent le mieux les élèves et il seraient parfaitement disposés à orienter les élèves. Néanmoins, on ne peut pas exposer les titulaires de classe à une telle responsabilité qui entamerait davantage de pression de la part des parents. Suite à une enquête réalisée parmi ses membres, le SNE, dans son commentaire, prononce les revendications suivantes:

- « (...) Der Aufwand muss weitestgehend reduziert werden!
- Die Prozedur muss vereinfacht werden!
- Die Lehrer müssen rechtzeitig und ausführlich über alle Modalitäten informiert werden!
- Die Entlohnung muss dem Aufwand gerecht werden!
- Die Aufgaben der verschiedenen Mitglieder des "Conseil d'orientation" müssen genau festgelegt sein!
- Die Professoren müssen Aussagen zu den drei Hauptfächern machen können!
- Das MENFP muss die Modalitäten im Dialog mit den Lehrentretretern ausarbeiten!
- Das 6te Schuljahr muss ein "normales" Schuljahr sein! (...) »

Le SEW se prononce carrément contre la procédure et pour la décision parentale. Selon le SEW, les parents devraient avoir le libre choix de l'ordre d'enseignement post-primaire pour leurs enfants. Le SEW regrette que les épreuves standardisées commencent à être surestimées. N'oublions pas dans ce contexte que le SEW réclame également que les élèves restent ensemble jusqu'à la fin de l'obligation scolaire, donc jusqu'à la fin du cycle inférieur du post-primaire. Un tel modèle ressemblerait aussi bien au système scolaire français qu'aux écoles de la Finlande.

«Les épreuves standardisées sont de plus en plus considérées comme des examens. Et ceci non seulement par les parents, car ils représentent à leurs yeux le seul critère objectif pour justifier une orientation de leur enfant, mais malheureusement souvent aussi par les autres membres du conseil d'orientation, les professeurs et l'inspecteur, qui eux aussi ne possèdent pas suffisamment d'informations sur les élèves et ont donc, faute de mieux, tendance à surévaluer les résultats des épreuves standardisées. Ainsi les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats dans les épreuves standardisées se voient orientés vers le secondaire classique. Rappelons que ces épreuves ne représentent qu'un maillon des compétences et facultés des élèves qui sont à considérer pour l'orientation. Il faut à tout prix éviter que ces tests remplacent l'examen d'admission avec tous ses méfaits: préparations et «entraîne-

ments» aux tests dans les classes et à la maison, stress à l'approche de ces «examens», etc. Ces épreuves semblent actuellement être surestimés. Le nombre et la qualité des items risquent de sanctionner lourdement une petite erreur de concentration et de reléguer l'enfant beaucoup plus loin dans ce «classement national».

Les membres du conseil d'orientation donnent toujours leur verdict sans concertation avec les parents. Le titulaire de la classe qui a travaillé tout au long de la sixième année d'études (et très souvent déjà au cours de l'année précédente) avec les parents, perd beaucoup de son autorité, car le conseil d'orientation, dont les membres n'entrent pas en contact avec les parents (les noms des professeurs du secondaire ne leur sont même pas communiqués), est ressenti comme une épée de Damoclès et ses critères de décision ne sont pas très transparents pour les parents.

Au lieu d'un conseil d'orientation qui donne son jugement d'après quelques épreuves, le SEW propose donc que le titulaire de la classe donne un avis motivé pour chaque élève et que la décision finale et la responsabilité de l'orientation vers le secondaire classique ou le secondaire technique incombe aux parents. Il va de soi que les parents doivent être informés d'une façon exhaustive, sincère et objective. Dans ce contexte, il est important qu'une orientation vers un lycée technique ne soit plus perçue comme un échec par les élèves et les parents. Il est donc impératif de renforcer l'information des parents sur le système scolaire et ses débouchés et de procéder à une revalorisation de l'image de l'enseignement technique. (...)

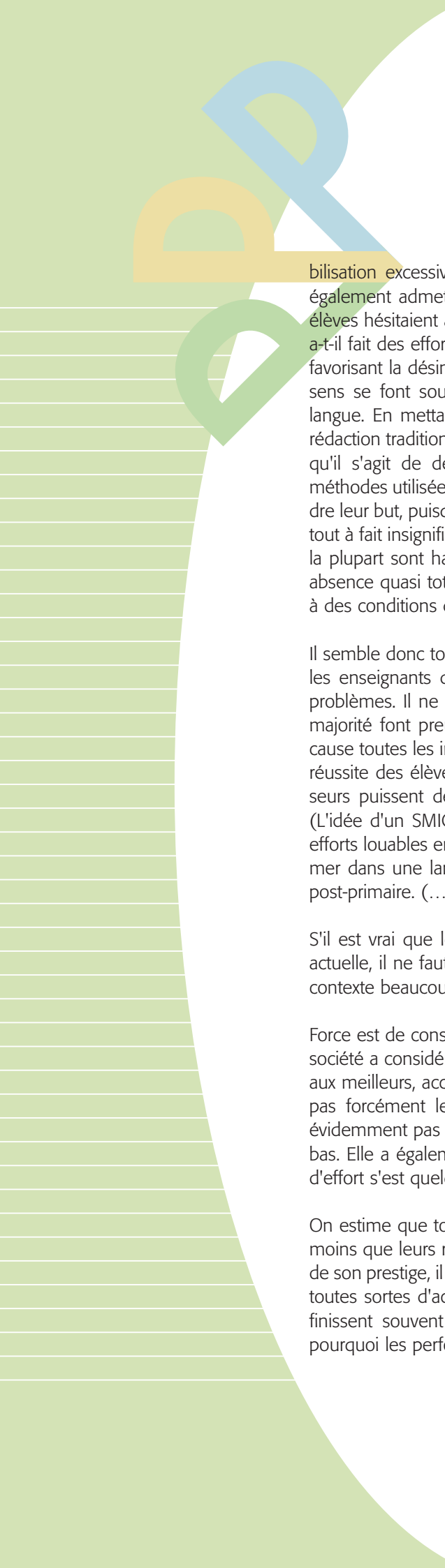
(...) En fin de compte, nous sommes toujours convaincus que cette orientation, qui constitue une étape extrêmement importante dans la vie d'un adolescent se fait à un moment trop précoce, car dans une phase assez difficile de son évolution psychique. Une première orientation ne devrait donc avoir lieu avant l'âge de 15 ans.»

Les prises de position des syndicats peuvent être consultées en intégralité dans l'annexe 3.

Parmi les professeurs de l'enseignement post-primaire, ce sont surtout les professeurs de français qui font savoir leur opinion relative à la procédure. Citons des extraits du rapport de l'Association des Professeurs de Français du Luxembourg présenté le 28 janvier 2001 lors d'une journée de réflexion:

«Ce qui frappe généralement les professeurs de français à qui l'on confie une septième (qu'il s'agisse de l'enseignement secondaire ou du secondaire technique), c'est la très grande hétérogénéité de leur classe. En effet, la différence de niveau entre les élèves y est le plus souvent considérable, de sorte que l'on est amené à s'interroger sur la pertinence des critères d'évaluation déterminant le passage du primaire au post-primaire. Même si certains élèves continuent à être bien armés pour les exigences du secondaire, il y en a de plus en plus chez qui l'indigence du vocabulaire, le manque de structures claires ainsi que des connaissances trop approximatives entraînent une incapacité à s'exprimer de façon compréhensible. C'est cette absence de bases qui fait désormais le désespoir des professeurs.

Certes, ce n'est peut-être pas sans raison que l'on a reproché aux enseignants du post-primaire de décourager les élèves avec leur "pédagogie de la faute" fondée sur une culpa-



bilisation excessive qui peut ôter toute envie d'apprendre une langue étrangère. Il faut également admettre que l'écrit a souvent primé l'oral au point que même de très bons élèves hésitent à prendre la parole de peur de ne pas être à la hauteur. Aussi le primaire a-t-il fait des efforts pour remédier à ces problèmes en privilégiant l'expression orale et en favorisant la désinhibition des élèves. Malheureusement, toutes les activités allant dans ce sens se font souvent au détriment d'un apprentissage systématique et cohérent de la langue. En mettant l'accent sur la communication plutôt que sur la grammaire et sur la rédaction traditionnelle, on a trop souvent sacrifié la rigueur pourtant indispensable dès lors qu'il s'agit de dépasser le stade d'une connaissance rudimentaire de la langue. Les méthodes utilisées dans l'enseignement primaire ne semblent d'ailleurs pas toujours atteindre leur but, puisque, même à l'oral, beaucoup de professeurs ne constatent qu'un progrès tout à fait insignifiant chez une grande partie de leurs élèves de septième. Ces élèves, dont la plupart sont habitués à des méthodes très variées et souvent ludiques ainsi qu'à une absence quasi totale de contraintes temporelles, ont parfois le plus grand mal à s'adapter à des conditions de travail plus rigoureuses et par là à combler rapidement leurs lacunes.

Il semble donc tout à fait urgent de renforcer le dialogue amorcé ces derniers temps entre les enseignants du primaire et ceux du secondaire afin de trouver des solutions à ces problèmes. Il ne s'agit en aucun cas de stigmatiser les instituteurs et institutrices dont la majorité font preuve d'un engagement remarquable ni de mettre systématiquement en cause toutes les initiatives qui font l'originalité de l'enseignement primaire. Pour favoriser la réussite des élèves en classe de septième, il serait cependant nécessaire que les professeurs puissent de nouveau tableer sur certaines connaissances de base indispensables. (L'idée d'un SMIG, d'un "Savoir Minimum Garanti", a été évoquée.) En contrepartie, les efforts louables entrepris dans le primaire en vue de donner aux enfants le goût de s'exprimer dans une langue étrangère devront trouver leur prolongement dans l'enseignement post-primaire. (...)

S'il est vrai que les divers problèmes abordés ci-dessus expliquent en partie la situation actuelle, il ne faut pas pour autant perdre de vue que ces problèmes s'inscrivent dans un contexte beaucoup plus vaste.

Force est de constater que, pendant ces dernières décennies, le rôle de l'école dans notre société a considérablement changé. L'enseignement secondaire, qui était autrefois réservé aux meilleurs, accueille désormais un nombre impressionnant d'élèves dont certains n'ont pas forcément les aptitudes requises pour ce genre d'études. Cette massification n'a évidemment pas été sans entraîner ce qu'on appelle communément le nivellement par le bas. Elle a également banalisé ce qui était jadis considéré comme un privilège. La notion d'effort s'est quelque peu perdue en cours de route.

On estime que tout le monde a droit à un diplôme et les parents acceptent de moins en moins que leurs rejetons subissent des échecs. Comme l'école a perdu une grande partie de son prestige, il n'est guère étonnant que les jeunes cherchent leur épanouissement dans toutes sortes d'activités extra-scolaires qui entrent en concurrence avec les études et qui finissent souvent par reléguer celles-ci au second plan. On comprend donc aisément pourquoi les performances scolaires sont parfois peu reluisantes. (...)

Ainsi donc, comment faire pour motiver des élèves souvent rétifs à l'effort? Tout d'abord, pour transmettre aux jeunes le goût du travail, il est capital d'ancrer en eux la conviction que les efforts requis ne sont pas une contrainte arbitraire, mais un moyen d'atteindre des buts bien déterminés. Si l'élève réalise par exemple que l'apprentissage du vocabulaire, loin de se réduire à un simple exercice de mémorisation, lui facilite considérablement le décodage de textes et lui permet de peaufiner son expression, cette adhésion intérieure l'amènera à aborder plus sereinement l'étape intermédiaire du "bachotage". Autrement dit, pour mettre quelqu'un en condition de franchir des obstacles, quoi de mieux que de lui rappeler que le chemin mène vers une destination clairement définie? Or une telle prise de conscience ne peut se faire que si, à tous les niveaux, les enseignants concernés se mettent d'accord tant sur les objectifs à atteindre que sur les critères d'évaluation: en effet, si les élèves finissent par se dire que tout dépend du bon vouloir du professeur, que les exigences ne découlent pas de finalités objectives, mais de préférences individuelles, il en résulte une impression d'arbitraire qui ne peut être que démotivante. Dans ce contexte, plusieurs participants déplorent le "flou artistique" qui règne actuellement dans le cycle inférieur de l'enseignement classique: il apparaît que depuis l'introduction des nouveaux manuels, bien des enseignants ont du mal à cerner les objectifs précis à atteindre et réclament des consignes plus précises. (...) »

Lors d'un sondage, les professeurs de français se sont exprimés pour la réintroduction de l'examen d'admission.

Le lecteur averti a certainement remarqué la divergence de la perception des connaissances en français par les professeurs de l'enseignement post-primaire et le rôle particulièrement important attribué dans la procédure d'orientation à l'allemand par Romain Martin.

3.2.2 L'enquête auprès des instituteurs en 2005

En 1998, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a organisé un sondage auprès des instituteurs titulaires des classes de 6^e année d'études. En 2005, l'enquête a été répétée auprès des titulaires des classes de 6^e année d'études.

Le questionnaire qui est à la base de l'enquête auprès des enseignants de l'enseignement primaire, s'inspire largement du questionnaire utilisé en 1998. Il se présente en langue allemande et il comprend quatre volets, à savoir:

- l'appréciation générale de la procédure ("Allgemeine Beurteilungen") (questions 1-8);
- l'appréciation du contact avec les parents et de la collaboration au sein du conseil d'orientation ("Zusammenarbeit im Conseil d'Orientation") (questions 9-24);
- l'appréciation des outils d'orientation ("Zu den Instrumenten") (questions 25-36), et
- l'appréciation de la formation continue et des informations ("Weiterbildung/Information") (questions 37-45).

Un modèle du questionnaire peut être consulté en annexe 5.1.

202 titulaires des classes de 6e année d'études (2004/2005) sur 341 ont retourné le questionnaire, ce qui fait un taux de participation s'élevant à 60%. Les participants se répartissent équitablement et sur les deux sexes et sur les différentes classes d'âge.

Sexe

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	w	96	47.5	50.3	50.3
	m	95	47.0	49.7	100.0
	Total	191	94.6	100.0	
Missing	99.00	11	5.4		
Total		202	100.0		

Âge

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent
Valid	20-25	11	5.4	5.7	5.7
	26-30	45	22.3	23.4	29.2
	31-35	20	9.9	10.4	39.6
	36-40	22	10.9	11.5	51.0
	41-45	24	11.9	12.5	63.5
	46-50	22	10.9	11.5	75.0
	51-55	26	12.9	13.5	88.5
	56-60	18	8.9	9.4	97.9
	60+	4	2.0	2.1	100.0
	Total	192	95.0	100.0	
Missing	System	10	5.0		
Total	202	100.0			

Analysons les réponses des institutrices et des instituteurs par catégorie de questions.

Frage 1 Die Prozedur erlaubt eine angemessenere Orientierung als ein Aufnahmeexamen.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	12	5.9	6.0	6.0		
	-	20	9.9	10.0	15.9		
	+/-	49	24.3	24.4	40.3		
	+	71	35.1	35.3	75.6	Mean	3.62
	trifft vollständig zu	49	24.3	24.4	100.0	Median	4.00
	Total	201	99.5	100.0		Std. Deviation	1.13
Missing	System	1	0.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.64

A chaque fois, le résultat obtenu en 2005 peut être comparé à l'opinion exprimée en 1998. En général, les appréciations n'ont guère changé.

Frage 2 Ich bin mit meiner Rolle bei der Bewertung der Schüler zufrieden.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	9	4.5	4.5	4.5		
	-	19	9.4	9.4	13.9	Mean	3.88
	+/-	31	15.3	15.3	29.2	Median	4.00
	+	71	35.1	35.1	64.4	Std. Deviation	1.13
	trifft vollständig zu	72	35.6	35.6	100.0	Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0	100.0		Mean	4.10

Frage 3 Die Prozedur konnte zu einem guten Abschluss gebracht werden.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	3	1.5	1.5	1.5		
	-	8	4.0	4.0	5.5		
	+/-	18	8.9	9.0	14.6		
	+	71	35.1	35.7	50.3	Mean	4.28
	trifft vollständig zu	99	49.0	49.7	100.0	Median	4.00
	Total	199	98.5	100.0		Std. Deviation	0.90
Missing	System	3	1.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	4.50

Frage 4 Ich halte den Gesamtaufwand der neuen Orientierungspraxis für angemessen.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	35	17.3	17.4	17.4		
	-	34	16.8	16.9	34.3		
	+/-	52	25.7	25.9	60.2		
	+	45	22.3	22.4	82.6	Mean	3.05
	trifft vollständig zu	35	17.3	17.4	100.0	Median	3.00
	Total	201	99.5	100.0		Std. Deviation	1.34
Missing	System	1	0.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.26

Frage 5 Die Einstufung der Schüler durch den "Conseil d'orientation" fand in aller Regel einstimmig statt.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	3	1.5	1.5	1.5		
	-	11	5.4	5.4	6.9	Mean	3.88
	+/-	16	7.9	7.9	14.9	Median	4.00
	+	54	26.7	26.7	41.6	Std. Deviation	1.13
	trifft vollständig zu	118	58.4	58.4	100.0	Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0	100.0		Mean	4.38

Frage 6 Die Ergebnisse stimmen mit meiner persönlichen Bewertung überein.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent				
Valid	trifft überhaupt nicht zu	1	0.5	0.5	0.5	Mean	4.30		
	-	13	6.4	6.4	6.9				
	+/-	16	7.9	7.9	14.9			Median	5.00
	+	67	33.2	33.2	48.0			Std. Deviation	0.90
	trifft vollständig zu	105	52.0	52.0	100.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0	100.0		Mean	4.43		

Frage 7 Ich war ausreichend über die Orientierungsprozedur informiert.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent				
Valid	trifft überhaupt nicht zu	1	0.5	0.5	0.5	Mean	4.61		
	-	6	3.0	3.0	3.5				
	+/-	7	3.5	3.5	6.9			Median	5.00
	+	42	20.8	20.8	27.7			Std. Deviation	0.74
	trifft vollständig zu	146	72.3	72.3	100.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0	100.0		Mean	4.35		

Frage 8 Eine Vereinfachung der Prozedur ist wünschenswert.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent				
Valid	trifft überhaupt nicht zu	26	12.9	13.1	13.1	Mean	3.29		
	-	32	15.8	16.2	29.3				
	+/-	53	26.2	26.8	56.1				
	+	33	16.3	16.7	72.7				
	trifft vollständig zu	54	26.7	27.3	100.0			Median	3.00
	Total	198	98.0	100.0				Std. Deviation	1.37
Missing	System	4	2.0						
Total		202	100.0						

Les instituteurs sont satisfaits des résultats de l'orientation. En général, ils préfèrent la procédure à un examen d'admission. Ils sont également satisfaits de leur rôle aux conseils d'orientation. Ils constatent une certaine harmonie au sein desdits conseils. Les résultats les plus faibles et les dispersions des réponses les plus élevées ont été obtenus par les questions 4 et 8: les instituteurs expriment des doutes quant à l'envergure de la procédure. Par contre, ils ne se prononcent pas très clairement en faveur d'une simplification de la procédure.

Pour de nombreuses questions de la partie suivante, la dispersion des réponses est extrêmement faible. Les instituteurs apprécient la collaboration avec les partenaires scolaires et les autres membres du conseil d'orientation. Parmi ces résultats très positifs, le taux le plus important a été exprimé en relation avec la collaboration avec les parents. Dans ce contexte, on constate une nette amélioration face aux appréciations exprimées en 1998.

Frage 9 Zusammenarbeit mit den Eltern halte ich für wichtig.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	1	0.5	0.5	0.5		
	-	2	1.0	1.0	1.5		
	+/-	27	13.4	13.5	15.0		
	+	37	18.3	18.5	33.5	Mean	4.50
	trifft vollständig zu	133	65.8	66.5	100.0	Median	5.00
	Total	200	99.0	100.0		Std. Deviation	0.80
Missing	System	2	1.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	4.58

Frage 10 Zusammenarbeit mit dem Inspektor halte ich für wichtig.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	2	1.0	1.0	1.0		
	-	9	4.5	4.5	5.5		
	+/-	37	18.3	18.5	24.0		
	+	51	25.2	25.5	49.5	Mean	4.20
	trifft vollständig zu	101	50.0	50.5	100.0	Median	5.00
	Total	200	99.0	100.0		Std. Deviation	0.96
Missing	System	2	1.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.95

Frage 11 Zusammenarbeit mit den Professoren halte ich für wichtig.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	6	3.0	3.0	3.0		
	-	12	5.9	6.0	9.0		
	+/-	26	12.9	13.0	22.0		
	+	61	30.2	30.5	52.5	Mean	4.14
	trifft vollständig zu	95	47.0	47.5	100.0	Median	4.00
	Total	200	99.0	100.0		Std. Deviation	1.05
Missing	System	2	1.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.94

Frage 12 Zusammenarbeit mit dem Psychologen halte ich für wichtig.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	7	3.5	3.5	3.5		
	-	11	5.4	5.5	9.0		
	+/-	20	9.9	10.0	19.0		
	+	60	29.7	30.0	49.0	Mean	4.20
	trifft vollständig zu	102	50.5	51.0	100.0	Median	5.00
	Total	200	99.0	100.0		Std. Deviation	1.05
Missing	System	2	1.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.81

De même, les enseignants du primaire disent avoir fait de bonnes expériences avec les différents partenaires. Le meilleur résultat peut être constaté dans le contexte de la collaboration instituteur - psychologue.

Frage 13 Zusammenarbeit mit den Eltern verlief positiv.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	0	0.0	0.0	0.0		
	-	7	3.5	3.5	3.5		
	+/-	26	12.9	12.9	16.4		
	+	85	42.1	42.3	58.7	Mean	4.21
	trifft vollständig zu	83	41.1	41.3	100.0	Median	4.00
	Total	201	99.5	100.0		Std. Deviation	0.80
Missing	System	1	0.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	4.40

Frage 14 Zusammenarbeit mit dem Inspektor verlief positiv.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	4	2.0	2.0	2.0		
	-	8	4.0	4.0	6.0		
	+/-	21	10.4	10.4	16.4		
	+	45	22.3	22.4	38.8	Mean	4.37
	trifft vollständig zu	123	60.9	61.2	100.0	Median	5.00
	Total	201	99.5	100.0		Std. Deviation	0.96
Missing	System	1	0.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	4.19

Frage 15 Zusammenarbeit mit den Professoren verlief positiv.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	5	2.5	2.5	2.5		
	-	10	5.0	5.0	7.5		
	+/-	24	11.9	11.9	19.4		
	+	55	27.2	27.4	46.8	Mean	4.24
	trifft vollständig zu	107	53.0	53.2	100.0	Median	5.00
	Total	201	99.5	100.0		Std. Deviation	1.01
Missing	System	1	0.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	4.26

Frage 16 Zusammenarbeit mit dem Psychologen verlief positiv.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	2	1.0	1.0	1.0		
	-	5	2.5	2.5	3.5		
	+/-	9	4.5	4.5	8.0		
	+	45	22.3	22.4	30.3	Mean	4.57
	trifft vollständig zu	140	69.3	69.7	100.0	Median	5.00
	Total	201	99.5	100.0		Std. Deviation	0.78
Missing	System	1	0.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	4.32

Frage 17 Die Einbeziehung der Psychologen habe ich prinzipiell begrüßt.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	8	4.0	4.0	4.0		
	-	7	3.5	3.5	7.5		
	+/-	17	8.4	8.5	16.0		
	+	38	18.8	19.0	35.0	Mean	4.38
	trifft vollständig zu	130	64.4	65.0	100.0	Median	5.00
	Total	200	99.0	100.0		Std. Deviation	1.05
Missing	System	2	1.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	4.01

Les instituteurs saluent l'intervention des psychologues dans leurs classes et ils ne se plaignent pas de l'envergure de cette intervention. Ils ont surtout apprécié le soutien des psychologues lors des derniers échanges avec les parents. Les apports des psychologues dans le cadre du conseil d'orientation sont moins considérés par les instituteurs. Ceux-ci s'attribuent certainement le premier rôle dans ce contexte, ce qui n'est pas étonnant, comme ils connaissent le mieux les élèves, comme ils assurent la plus grande partie des travaux.

Frage 18 Die Intervention (2 Halbtage) des Psychologen in der Schulklasse hat den Unterrichtsablauf gestört.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	133	65.8	65.8	65.8		
	-	31	15.3	15.3	81.2	Mean	1.70
	+/-	12	5.9	5.9	87.1	Median	1.00
	+	17	8.4	8.4	95.5	Std. Deviation	1.17
	trifft vollständig zu	9	4.5	4.5	100.0	Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0	100.0		Mean	2.08

Frage 19 Ich halte eine Einbeziehung des Psychologen beim letzten Gespräch mit den Eltern für wünschenswert.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent				
Valid	trifft überhaupt nicht zu	10	5.0	5.0	5.0	Mean	4.30		
	-	10	5.0	5.0	9.9				
	+/-	20	9.9	9.9	19.8			Median	5.00
	+	32	15.8	15.8	35.6			Std. Deviation	1.14
	trifft vollständig zu	130	64.4	64.4	100.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0	100.0		Mean	3.61		

Frage 20 Der Beitrag des Psychologen im Conseil d'orientation war wertvoll.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent				
Valid	trifft überhaupt nicht zu	14	6.9	7.0	7.0	Mean	3.87		
	-	15	7.4	7.5	14.4				
	+/-	39	19.3	19.4	33.8			Median	4.00
	+	48	23.8	23.9	57.7			Std. Deviation	1.24
	trifft vollständig zu	85	42.1	42.3	100.0			Enquête 1997/1998	
	Total	201	99.5	100.0				Mean	3.53
Missing	System	1	0.5						
Total		202	100.0						

Frage 21 Es hat ein reger Austausch mit den Professoren stattgefunden.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent				
Valid	trifft überhaupt nicht zu	16	7.9	8.0	8.0	Mean	3.40		
	-	32	15.8	15.9	23.9				
	+/-	55	27.2	27.4	51.2			Median	3.00
	+	52	25.7	25.9	77.1			Std. Deviation	1.23
	trifft vollständig zu	46	22.8	22.9	100.0				
	Total	201	99.5	100.0					
Missing	System	1	0.5						
Total		202	100.0						

Frage 22 Der Austausch mit den Professoren beschränkt sich auf die Orientierung der einzelnen Schüler.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent				
Valid	trifft überhaupt nicht zu	11	5.4	5.4	5.4	Mean	3.72		
	-	24	11.9	11.9	17.3				
	+/-	41	20.3	20.3	37.6			Median	4.00
	+	61	30.2	30.2	67.8			Std. Deviation	1.19
	trifft vollständig zu	65	32.2	32.2	100.0				
Total		202	100.0	100.0					

Frage 23 Der Beitrag der Professoren im Conseil d'orientation war wertvoll.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	11	5.4	5.4	5.4		
	-	28	13.9	13.9	19.3	Mean	3.62
	+/-	42	20.8	20.8	40.1	Median	4.00
	+	66	32.7	32.7	72.8	Std. Deviation	1.18
	trifft vollständig zu	55	27.2	27.2	100.0		
Total		202	100.0	100.0			

L'appréciation par les instituteurs des apports des professeurs et des inspecteurs lors des conseils d'orientation est nettement moins importante que celle exprimée en faveur des psychologues. Le questionnaire de 1998 ne comprenait pas de ces questions.

Frage 24 Der Beitrag des Schulinspektors im Conseil d'orientation war wertvoll.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	12	5.9	5.9	5.9		
	-	25	12.4	12.4	18.3	Mean	3.74
	+/-	35	17.3	17.3	35.6	Median	4.00
	+	62	30.7	30.7	66.3	Std. Deviation	1.22
	trifft vollständig zu	68	33.7	33.7	100.0		
Total		202	100.0	100.0			

Les questions suivantes visent l'appréciation des outils d'évaluation et d'orientation. Une très grande majorité pense qu'on ne peut pas se fier exclusivement aux notes et aux résultats des épreuves standardisées. Selon les instituteurs, il faut que le développement des capacités et les attitudes au travail de l'élève soient considérées lors de l'établissement de l'avis d'orientation. Est-ce que les instituteurs sont dès maintenant prêts à l'introduction du concept des compétences voire des compétences transversales?

Frage 25 Neben den Zeugnisnoten und den standardisierten Aufgaben soll auch das Lernverhalten der Schüler für die Erstellung des "Avis" berücksichtigt.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	1	0.5	0.5	0.5		
	-	3	1.5	1.5	2.0		
	+/-	12	5.9	6.1	8.1		
	+	39	19.3	19.8	27.9	Mean	4.61
	trifft vollständig zu	142	70.3	72.1	100.0	Median	5.00
	Total	197	97.5	100.0		Std. Deviation	0.72
Missing	System	5	2.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	4.31

Frage 26 Das "Relevé des objectifs principaux" (neues "Livret scolaire") stellte für mich eine Hilfe dar.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	62	30.7	39.5	39.5		
	-	20	9.9	12.7	52.2		
	+/-	44	21.8	28.0	80.3		
	+	22	10.9	14.0	94.3	Mean	2.34
	trifft vollständig zu	9	4.5	5.7	100.0	Median	2.00
	Total	157	77.7	100.0		Std. Deviation	1.28
Missing	System	45	22.3				
Total		202	100.0				

Ce résultat ainsi que les remarques faites par les instituteurs (cf. annexe 5.2) montrent que les titulaires des classes de la 6e année d'études n'ont pas encore assimilé les listes des objectifs principaux figurant au nouveau livret scolaire. Néanmoins, ils se prononcent favorablement pour une définition plus claire des compétences à viser par l'école primaire.

Frage 27 Die bis zum Ende des 6. Schuljahres zu erwerbenden Kompetenzen der Schüler sollten klarer definiert werden.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	14	6.9	7.0	7.0		
	-	10	5.0	5.0	12.1		
	+/-	43	21.3	21.6	33.7		
	+	50	24.8	25.1	58.8	Mean	3.88
	trifft vollständig zu	82	40.6	41.2	100.0	Median	4.00
	Total	199	98.5	100.0		Std. Deviation	1.21
Missing	System	3	1.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.94

Des résultats très moyens ont été obtenus en ce qui concerne les épreuves standardisées. Les remarques montrent que nombreux instituteurs se plaignent de l'envergnure de ces épreuves et des travaux de correction qui en découlent. Les enseignants se plaignent également du moment de l'administration des épreuves. Selon eux, les épreuves devraient avoir lieu plus tard pour que la première partie de la 6e année soit moins stressante et la dernière partie perde moins en élan.

Frage 28 Beim Erstellen meiner Beurteilung sind die standardisierten Aufgaben ein wichtiges Element.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	17	8.4	8.5	8.5		
	-	40	19.8	19.9	28.4		
	+/-	68	33.7	33.8	62.2		
	+	58	28.7	28.9	91.0	Mean	3.10
	trifft vollständig zu	18	8.9	9.0	100.0	Median	3.00
	Total	201	99.5	100.0		Std. Deviation	1.09
Missing	System	1	0.5				Enquête 1997/1998
Total		202	100.0			Mean	3.27

Frage 29 Die Resultate der standardisierten Aufgaben erlauben es mir, den Schwierigkeitsgrad meiner Prüfungen besser einzuschätzen.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	45	22.3	22.3	22.3		
	-	36	17.8	17.8	40.1	Mean	2.84
	+/-	45	22.3	22.3	62.4	Median	3.00
	+	58	28.7	28.7	91.1	Std. Deviation	1.30
	trifft vollständig zu	18	8.9	8.9	100.0	Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0	100.0	Mean	2.97	

Selon les remarques ajoutées, les instituteurs pensent qu'on attribue trop d'importance aux épreuves. Néanmoins, une faible majorité s'exprime pour le maintien des épreuves. Le taux de dispersion des réponses a été particulièrement élevé pour la question 30.

Frage 30 Es sollte eine obligatorische standardisierte Aufgabe pro Fach am Ende des Obergrades stattfinden.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	23	11.4	14.1	14.1		
	-	25	12.4	15.3	29.4		
	+/-	25	12.4	15.3	44.8		
	+	30	14.9	18.4	63.2	Mean	3.48
	trifft vollständig zu	60	29.7	36.8	100.0	Median	4.00
	Total		163	80.7	100.0	Std. Deviation	1.47
Missing	System	39	19.3				
Total		202	100.0				

Le taux de dispersion des réponses est par contre moins important pour ce qui est de l'utilisation des épreuves lors de l'entretien avec les parents. Les réactions en relation avec les épreuves standardisées sont plutôt mitigées. Parmi les remarques y relatives, on trouve de nombreuses suggestions en ce qui concerne les épreuves d'allemand, le moment de l'administration des épreuves et la correction des épreuves.

Frage 31 Es sollte je eine obligatorische standardisierte Aufgabe pro Fach zu Anfang und am Ende des Obergrades stattfinden.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	38	18.8	21.2	21.2		
	-	28	13.9	15.6	36.9		
	+/-	19	9.4	10.6	47.5		
	+	28	13.9	15.6	63.1	Mean	3.31
	trifft vollständig zu	66	32.7	36.9	100.0	Median	4.00
	Total	179	88.6	100.0		Std. Deviation	1.60
Missing	System	23	11.4				
Total		202	100.0				

Frage 32 Der Prüfungsstress, der durch die standardisierten Aufgaben für die Kinder bewirkt wird, ist im Vergleich zu den Prüfungen zumutbar.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	12	5.9	6.0	6.0		
	-	22	10.9	11.0	17.0		
	+/-	26	12.9	13.0	30.0		
	+	49	24.3	24.5	54.5	Mean	3.93
	trifft vollständig zu	91	45.0	45.5	100.0	Median	4.00
	Total	200	99.0	100.0		Std. Deviation	1.25
Missing	System	2	1.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	4.08

Frage 33 Die Darstellung der Ergebnisse der standardisierten Aufgaben ist klar und gut lesbar.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	10	5.0	5.0	5.0		
	-	21	10.4	10.4	15.4		
	+/-	32	15.8	15.9	31.3		
	+	75	37.1	37.3	68.7	Mean	3.80
	trifft vollständig zu	63	31.2	31.3	100.0	Median	4.00
	Total	201	99.5	100.0		Std. Deviation	1.14
Missing	System	1	0.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.82

Frage 34 Die standardisierten Aufgaben erwiesen sich als wichtig für die Kommunikation mit den Eltern.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	17	8.4	8.5	8.5		
	-	17	8.4	8.5	16.9		
	+/-	50	24.8	24.9	41.8		
	+	73	36.1	36.3	78.1	Mean	3.55
	trifft vollständig zu	44	21.8	21.9	100.0	Median	4.00
	Total	201	99.5	100.0		Std. Deviation	1.17
Missing	System	1	0.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.83

Frage 35 Die Eltern messen den Ergebnissen der standardisierten Aufgaben eine größere Bedeutung zu als den Schulnoten.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	28	13.9	13.9	13.9		
	-	35	17.3	17.3	31.2	Mean	2.99
	+/-	70	34.7	34.7	65.8	Median	3.00
	+	49	24.3	24.3	90.1	Std. Deviation	1.17
	trifft vollständig zu	20	9.9	9.9	100.0	Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0	100.0		Mean	3.00

Frage 36 Die Informationen über das Bildungsangebot des postprimären Unterrichts (z.B. Brochure CPOS) erlaubten mir, die Eltern angemessen zu beraten.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	11	5.4	5.5	5.5		
	-	18	8.9	9.0	14.4		
	+/-	62	30.7	30.8	45.3		
	+	75	37.1	37.3	82.6	Mean	3.52
	trifft vollständig zu	35	17.3	17.4	100.0	Median	4.00
	Total	201	99.5	100.0		Std. Deviation	1.05
Missing	System	1	0.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.69

Les réponses aux questions qui suivent montrent que les instituteurs se sentent assez bien outillés pour répondre aux besoins de l'orientation et de la consultation des parents. Or, la dispersion des réponses est souvent importante.

Frage 37 Ich wünsche zusätzliche Informationen im Bereich Kommunikation und Zusammenarbeit mit den Eltern.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	47	23.3	23.9	23.9		
	-	34	16.8	17.3	41.1		
	+/-	55	27.2	27.9	69.0		
	+	45	22.3	22.8	91.9	Mean	2.74
	trifft vollständig zu	16	7.9	8.1	100.0	Median	3.00
	Total	197	97.5	100.0		Std. Deviation	1.27
Missing	System	5	2.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	2.66

Frage 38 Ich wünsche zusätzliche Informationen im Bereich Einschätzung des Lernverhaltens der Schüler.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	24	11.9	12.1	12.1		
	-	23	11.4	11.6	23.7		
	+/-	43	21.3	21.7	45.5		
	+	58	28.7	29.3	74.7	Mean	3.44
	trifft vollständig zu	50	24.8	25.3	100.0	Median	4.00
	Total	198	98.0	100.0		Std. Deviation	1.31
Missing	System	4	2.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.33

Frage 39 Ich wünsche zusätzliche Informationen im Bereich Handhabung und Interpretation von standardisierten Aufgaben.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	43	21.3	21.8	21.8		
	-	54	26.7	27.4	49.2		
	+/-	56	27.7	28.4	77.7		
	+	32	15.8	16.2	93.9	Mean	2.57
	trifft vollständig zu	12	5.9	6.1	100.0	Median	3.00
	Total	197	97.5	100.0		Std. Deviation	1.17
Missing	System	5	2.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	2.62

Frage 40 Ich wünsche zusätzliche Informationen im Bereich Grundkonzepte zur Bewertung und Orientierung

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	20	9.9	10.1	10.1		
	-	21	10.4	10.6	20.7		
	+/-	57	28.2	28.8	49.5		
	+	61	30.2	30.8	80.3	Mean	3.39
	trifft vollständig zu	39	19.3	19.7	100.0	Median	4.00
	Total	198	98.0	100.0		Std. Deviation	1.21
Missing	System	4	2.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.13

Frage 41 Ich wünsche zusätzliche Informationen im Bereich Bildungsangebot im postprimären Unterricht.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	16	7.9	8.2	8.2		
	-	20	9.9	10.2	18.4		
	+/-	56	27.7	28.6	46.9		
	+	57	28.2	29.1	76.0	Mean	3.51
	trifft vollständig zu	47	23.3	24.0	100.0	Median	4.00
	Total	196	97.0	100.0		Std. Deviation	1.20
Missing	System	6	3.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.36

Pour la collaboration primaire post-primaire, nous constatons un consentement impressionnant: Les instituteurs réclament un feed-back de la part des écoles qui accueillent leurs anciens élève-s. Ils aimeraient être informés sur les résultats de leurs anciens élèves au post-primaire. Ils aimeraient savoir si l'orientation a été juste.

Frage 42 Betreffend die Zusammenarbeit zwischen Primär - und Sekundarschule, wünsche ich einen Austausch über die weitere Entwicklung der Schüler.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	4	2.0	2.0	2.0		
	-	6	3.0	3.0	5.0		
	+/-	18	8.9	9.0	14.1		
	+	49	24.3	24.6	38.7	Mean	4.40
	trifft vollständig zu	122	60.4	61.3	100.0	Median	5.00
	Total	199	98.5	100.0		Std. Deviation	0.92
Missing	System	3	1.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	4.37

La volonté de collaborer avec l'enseignement post-primaire en matière de programmes et de méthodes a augmenté par rapport à 1998.

Frage 43 Betreffend die Zusammenarbeit zwischen Primär - und Sekundarschule, wünsche ich einen Austausch über Lernziele und Inhalte der verschiedenen Schulstufen.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	1	0.5	0.5	0.5		
	-	10	5.0	5.1	5.6		
	+/-	26	12.9	13.1	18.7		
	+	58	28.7	29.3	48.0	Mean	4.27
	trifft vollständig zu	103	51.0	52.0	100.0	Median	5.00
	Total	198	98.0	100.0		Std. Deviation	0.91
Missing	System	4	2.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.91

Frage 44 Betreffend die Zusammenarbeit zwischen Primär - und Sekundarschule, wünsche ich einen Austausch über Lehr / Lernmethoden und Unterrichtspraxis.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	5	2.5	2.5	2.5		
	-	18	8.9	9.1	11.6		
	+/-	44	21.8	22.2	33.8		
	+	47	23.3	23.7	57.6	Mean	3.94
	trifft vollständig zu	84	41.6	42.4	100.0	Median	4.00
	Total	198	98.0	100.0		Std. Deviation	1.11
Missing	System	4	2.0			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.67

Frage 45 Betreffend die Zusammenarbeit zwischen Primär - und Sekundarschule, wünsche ich einen Austausch über Evaluationspraxis.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	8	4.0	4.1	4.1		
	-	16	7.9	8.1	12.2		
	+/-	44	21.8	22.3	34.5		
	+	50	24.8	25.4	59.9	Mean	3.89
	trifft vollständig zu	79	39.1	40.1	100.0	Median	4.00
	Total	197	97.5	100.0		Std. Deviation	1.14
Missing	System	5	2.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	3.54

Par contre, les instituteurs ne demandent pas tellement de collaboration avec le post-primaire dépassant le cadre des orientations scolaires, exception faite de la définition et de l'harmonisation des programmes, des méthodes d'enseignement et d'évaluation (voir questions 43-45).

Frage 46 Betreffend die Zusammenarbeit zwischen Primär - und Sekundarschule, wünsche ich einen Austausch über gemeinsame Projekte (z.B. correspondance scolaire, gemeinsame Theateraufführung usw.)

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	36	17.8	18.3	18.3		
	-	32	15.8	16.2	34.5		
	+/-	61	30.2	31.0	65.5		
	+	36	17.8	18.3	83.8	Mean	2.98
	trifft vollständig zu	32	15.8	16.2	100.0	Median	3.00
	Total	197	97.5	100.0		Std. Deviation	1.32
Missing	System	5	2.5			Enquête 1997/1998	
Total		202	100.0			Mean	2.87

Frage 47 Ich wünsche zusätzliche Informationen für die Eltern.

		Frequency	Percent	Valid Percent	Cumulative Percent		
Valid	trifft überhaupt nicht zu	30	14.9	15.2	15.2		
	-	23	11.4	11.6	26.8		
	+/-	62	30.7	31.3	58.1		
	+	42	20.8	21.2	79.3	Mean	3.21
	trifft vollständig zu	41	20.3	20.7	100.0	Median	3.00
	Total	198	98.0	100.0		Std. Deviation	1.31
Missing	System	4	2.0				
Total		202	100.0				

Les instituteurs se prononcent clairement en faveur d'échanges visant les pratiques pédagogiques et les objectifs des différents ordres d'enseignement.

Considérons finalement les nombreuses remarques ajoutées par les institutrices et instituteurs aux bulletins de l'enquête. L'ensemble des remarques peut être consulté en annexe 5.2.

Retenons ici les tendances les plus remarquables:

- De nombreux instituteurs demandent un changement du déroulement de la procédure et une modification du calendrier. Ils préfèrent que les épreuves et l'orientation aient lieu aussi tard que possible dans l'année scolaire.
- Il y a des instituteurs qui réclament la réintroduction de l'examen d'admission; certains instituteurs suggèrent une pondération des résultats à l'examen par la prise en compte des notes obtenues au courant de l'année.
- De nombreux instituteurs soulignent par contre qu'ils approuvent la procédure.
- D'autres pensent qu'ils auraient pu assurer l'orientation sans le soutien d'un conseil d'orientation. Parfois ils ne sont pas satisfaits de la composition du conseil.
- Les instituteurs se plaignent de l'envergure de la tâche qui leur incombe dans le cadre de la procédure. De plus, la pression exercée par les parents semble augmenter d'une année à l'autre.

4.

Les coûts

Il est difficile de comparer les coûts de la procédure d'orientation en vigueur avec les coûts qui résultaient de la simple administration des examens d'admission.

A l'époque, c'est-à-dire avant 1996, les coûts comprenaient

- les rémunérations des experts appelés à l'élaboration des questions d'examens et les indemnités des correcteurs;
- les rémunérations des instituteurs et des psychologues intervenant dans la consultation des parents (prises en charge par les communes);
- les frais d'impression des questions d'examens (quelques pages) et de la brochure d'information "Que faire après la 6e année d'études ?".

De nos jours, la procédure d'orientation engendre les coûts suivants:

- les rémunérations dues aux membres des différents conseils d'orientation
- les rémunérations dues aux experts intervenant dans l'élaboration et l'exploitation des épreuves standardisées;
- les coûts résultant de l'administration des recours
- les frais d'impression des différents documents d'information et de testing;
- les frais d'envoi.

Il importe de signaler que le présent bilan ne renseigne point sur les coûts non négligeables qui se créent au sein de l'administration du Ministère de l'Éducation nationale et d'autres départements ministériels comme le Service central des Imprimés et Fournitures de bureau de l'État. Ces frais ne sont également pas à négliger bien qu'il soit difficile à les chiffrer de façon précise.

Les dépenses dépendant des rémunérations des membres des différents conseils d'orientation sont développées comme suit:

	2003	2004	2005
Inspecteurs	16.428 €	16.679 €	17.159 €
Instituteurs	319.677 €	315.522 €	317.409 €
Psychologues	183.940 €	191.917 €	210.434 €
Professeurs	98.099 €	99.992 €	97.743 €
Total 'Conseils d'orientation'	618.144 €	624.110 €	642.745 €

Des rémunérations supplémentaires sont payées

- aux instituteurs pour l'administration et la correction des épreuves standardisées, la présence au conseil d'orientation et la consultation des parents;
- aux inspecteurs pour présider les réunions des conseils d'orientation et pour la surveillance de la procédure;

- aux psychologues pour deux interventions dans chaque classe, l'administration des tests psychologiques, la consultation des parents et la participation au conseil;
- aux professeurs pour la participation à trois réunions au moins du conseil d'orientation.

Dans le contexte des épreuves standardisées, on distingue

- le personnel chargé de l'élaboration des épreuves quant au choix des textes, à l'élaboration des questions et à l'élaboration des feuilles de correction;
- le personnel qui s'occupe de la logistique, de la distribution de matériel, de la saisie des résultats et du retour des données;
- le personnel réalisant le traitement statistique des résultats. Ce service est presté par des collaborateurs de l'Université du Luxembourg.

	2003	2004	2005
Experts épreuves standardisées	133.510 €	130.335 €	131.901 €

Par rapport au total des coûts, les frais découlant des épreuves standardisées ne sont pas trop élevés. Il ne faut pas perdre de vue que des épreuves communes s'imposeraient à la fin de l'école primaire, même si on changeait de procédure d'orientation. On devrait également pouvoir utiliser ces épreuves à des fins scientifiques pour en dégager des éléments d'évaluation du système scolaire luxembourgeois.

Les coûts résultant des épreuves standardisées ne se limitent pas aux simples rémunérations d'experts. On doit y ajouter des coûts d'imprimerie et des frais postaux.

Dans le cadre du passage primaire post-primaire, il y a trois types différents d'imprimés à réaliser:

- les imprimés en relation avec les épreuves standardisées (cahiers des élèves, consignes pour les enseignants, cahiers des résultats);
- les brochures d'information ("Que faire après la 6e année d'études ?", "Les épreuves standardisées");
- les formulaires (l'avis des parents, l'avis d'orientation, les formulaires d'inscription aux recours, le formulaire d'inscription au lycée, ...).

Les tableaux qui suivent informent sur l'évolution des coûts d'impression et des frais postaux pendant les trois dernières années.

	2003	2004	2005
Frais d'impression de documents	42.731 €	43.140 €	43.790 €

	2003	2004	2005
Frais d'envoi	9.765 €	9.765 €	9.765 €

Enfin, il faut considérer les dépenses découlant des deux possibilités de recours prévues dans le cadre de la procédure d'orientation. On distingue

- le recours qui devrait permettre l'accès à l'Enseignement secondaire et qui consiste en un examen d'admission, il faut donc prévoir la rémunération d'experts et de correcteurs;
- le recours sollicité par les parents demandant l'accès à l'Enseignement secondaire technique qui est introduit auprès d'une commission de recours; il y a donc lieu de considérer la rémunération des membres des différentes commissions de recours.

	2003	2004	2005
Experts, correcteurs, commissaire	7.374 €	7.374 €	7.374 €
Commission de recours	4.792 €	5.079 €	5.206 €

Le tableau qui suit renseigne sur l'évolution de l'ensemble des dépenses pendant les trois dernières années.

	2003	2004	2005
Conseils d'orientation	618.144 €	624.110 €	642.745 €
Experts épreuves standardisées	133.510 €	130.335 €	131.901 €
Frais d'impression de documents	42.731 €	43.140 €	43.790 €
Frais d'envoi	9.765 €	9.765 €	9.765 €
Experts, correcteurs, commissaire	7.374 €	7.374 €	7.374 €
Commission de recours	4.792 €	5.079 €	5.206 €
Total Dépenses effectuées	816.316 €	819.803 €	840.781 €

L'évolution des coûts est tout à fait croissante et se situe à un haut niveau.

Trois quarts des coûts totaux résultent de la rémunération des personnes siégeant aux conseils d'orientation.

En général, on constate le niveau élevé des coûts découlant de la procédure d'orientation en 6^e année d'études. Dans le cadre des dépenses du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, ces coûts dépassent notamment les frais de la formation continue de tous les enseignants.



5.

Analyse critique: Les aléas et les faiblesses

La procédure décrivait au départ certaines sinuosités que la routine des dix dernières années a réussi à recouper, à faire disparaître. On peut constater des écarts par rapport au concept initial pour ce qui est aussi bien du rôle des différents acteurs impliqués que des outils considérés. En ce qui concerne des objectifs, certains se sont réalisés, d'autres ont été négligés, d'autres encore ont été ajoutés au fur et à mesure.

Les pages qui suivent dégagent les comportements qui se sont installés au cours des années, par dérogation au concept initial.

5.1 LES RÔLES JOUÉS PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Notons dès le départ que les textes régissant l'orientation à la fin de l'école primaire n'attribuent pas le moindre rôle actif à l'élève lui-même. Or, il est fort déplorable qu'un adolescent ne soit point impliqué dans la genèse d'une décision qui orientera de manière quasi définitive ses études futures.

Au nom de leur enfant, les parents sont invités à contribuer à l'orientation en formulant un avis. Or, chaque conseil d'orientation peut considérer l'avis des parents selon son gré: aucun texte officiel ne régleme ce volet de la procédure, ce qui provoque l'insatisfaction des parents. Toutefois, il ne faut pas oublier le taux très élevé de concordance entre avis des parents et avis d'orientation.

Dans sa lettre du 10 septembre 1996 à l'attention des instituteurs des classes du degré supérieur de l'enseignement primaire, la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle Erna Hennicot-Schoepges constate: « (...) Lors des réunions organisées aux mois de mai et de juin, j'ai pu percevoir globalement votre volonté d'accepter cette nouvelle responsabilité, malgré les inconvénients que peut poser le changement. (...) » En effet, il y a lieu de constater que la procédure a nettement modifié la tâche d'un instituteur titulaire d'une classe de 6e année d'études. Il revêt une évidence que la procédure implique un accroissement de la responsabilité de l'instituteur. Mais on constate surtout un agrandissement du volume de travail d'un instituteur en 6e année d'études: d'une part, il doit administrer une voire deux batteries d'épreuves standardisées, de l'autre part, il doit assurer la bonne consultation des parents, maintenir le dialogue avec les autres membres du conseil d'orientation et animer les réunions du conseil.

En raison de la routine qui s'installe, on peut remarquer

- une migration des instituteurs les plus expérimentés vers les classes inférieures de l'enseignement primaire, surtout vers le degré moyen. A l'époque, le degré supérieur était le fief des instituteurs (mâles!) les plus âgés en ancienneté. En 2005, parmi les 329 instituteurs titulaires des classes de 6e année d'études, on identifie toujours 50 instituteurs âgés de plus de 50 ans. La cohorte des institutrices âgées entre 20 et 29 ans est néanmoins la plus importante avec 72 enseignants sur 329.

- une certaine négligence face au grand nombre d'instruments expressément élaborés en 1996 pour le passage primaire post-primaire (voir 1.2.2).

On doit également déplorer le peu de continuité dans la composition des différents conseils d'orientation. Les professeurs changent fréquemment et une initiation des nouveaux professeurs à la procédure et à la problématique du passage n'est guère prévue. De plus, il n'est pas sûr que les deux professeurs se complètent, c'est-à-dire qu'ils soient spécialistes dans des disciplines différentes. Il était initialement prévu qu'un des professeurs soit spécialiste en lettres ou en sciences humaines, l'autre en mathématiques ou en sciences naturelles. Or, cette complémentarité, qui constituerait certainement un atout étant donné qu'elle assurerait des perspectives multidisciplinaires, n'est nullement garantie.


En général, on constate une nette décade du dialogue entre le primaire et le post-primaire, aussi bien au niveau des écoles qu'au niveau des enseignants. Lors de l'introduction de la procédure, de nombreux lycées, ensemble avec les inspecteurs d'arrondissement respectifs, invitaient les instituteurs de leurs régions à des réunions d'échanges. Il y avait des formations communes et des journées pédagogiques sur des sujets didactiques précis tels que la production écrite libre en français ou la géométrie en mathématiques. De nombreux lycées fournissaient aux instituteurs un feedback sur la progression scolaire de leurs anciens élèves. De nos jours, ces initiatives deviennent de plus en plus rares et on se tait des deux côtés. Pour ce qui est du dialogue entre les enseignants des deux ordres d'enseignement, il se limite le plus souvent à la discussion des "cas" des élèves. Des invitations mutuelles pour suivre le cours de l'autre ne se font plus.

La procédure d'orientation a également influencé le contenu voire le volume du travail des inspecteurs de l'enseignement primaire, ceci étant dû au grand nombre d'interventions demandées aux inspecteurs et au nombre croissant des élèves. Les inspecteurs doivent organiser et présider les conseils et intervenir à la commission de recours à un moment de l'année où se préparent les organisations scolaires de l'année suivante et où se font les nominations des enseignants.

Au départ, l'intervention des psychologues a été problématique; n'oublions pas l'absence de psychologues lors des orientations en 1996/1997 en raison d'escarmouches entre psychologues et instituteurs. A l'époque, les syndicats des instituteurs n'acceptaient pas certains aspects de l'intervention des psychologues. Une réaction de la direction du CPOS au rapport du groupe de pilotage du 5 juin 1997 stipulait : « (...) Les syndicats s'opposent à l'utilisation du "Froebou fir d'Kanner", bien qu'à des degrés variables d'un syndicat à l'autre et en fonction de l'importance qu'aura l'intervention des psychologues: refus catégorique d'un côté, mise en garde contre les réactions possibles de l'autre. (...) »

Depuis, les relations entre psychologues et instituteurs se sont nettement améliorées, elles sont même devenues excellentes. Toutefois, de nos jours, il faut bien mentionner trois difficultés en relation avec l'intervention des psychologues:

- parfois, des parents abandonnent la consultation auprès du Service de guidance de l'enfance (auprès du "psychologue scolaire") parce que l'enfant est vu par le psychologue du CPOS dans le cadre de l'orientation. Or, on ne doit surtout pas



confondre le travail intensif, parfois clinique, effectué par un psychologue dans le contexte d'un souci bien défini, et l'intervention plutôt brève des psychologues dans la perspective de l'établissement d'un pronostic scolaire.

- Certains des psychologues intervenant dans le cadre de la procédure d'orientation ne sont pas fonctionnaires assermentés.
- La direction du CPOS éprouve de plus en plus de difficultés à recruter des psychologues des SPOS disposés à participer aux opérations du passage primaire post-primaire.

5.2 LES OUTILS D'ÉVALUATION ET LES PARAMÈTRES DÉCISIFS

Parmi les outils établis en 1996/1997, on peut distinguer les paramètres mentionnés dans les textes officiels et les outils complémentaires alors mis à la disposition des enseignants.

Parmi les outils d'évaluation officiellement mentionnés pour être considérés lors des réunions des conseils d'orientation, on distingue

- les notes du bulletin,
- les résultats aux épreuves standardisées,
- la synthèse des observations de l'instituteur,
- le bilan dressé par le psychologue.

Les inspecteurs de l'enseignement primaire, en tant que présidents des différents conseils d'orientation, signalent que les quatre paramètres aussi bien que l'avis des parents sont toujours considérés pour arriver à l'avis d'orientation. Or, il est difficile de détecter si un outil l'emporte sur l'autre. Nombreux sont ceux qui se plaignent de l'importance accordée aux épreuves standardisées. Nombreux sont également ceux qui se plaignent de l'envergure des épreuves, du non-respect des consignes y relatives. D'autres réclament une plus grande comparabilité entre les notes de bulletins. Voilà pourquoi, dans la pratique, les conseils d'orientation consultent directement les devoirs en classe et les cahiers des élèves. D'autres encore pensent que les observations de la part de l'instituteur devraient être plus structurées, notamment au moyen d'un canevas précis. On entend des revendications similaires pour ce qui est de l'intervention des psychologues. Notons toutefois que l'intervention du psychologue est demandée par une très large majorité des parents, à savoir par 74% en 2004/2005. Elle est également fortement estimée par les instituteurs (voir 3.2.2 questions 16 et 17).


Pour identifier les paramètres intervenant de la manière la plus décisive dans la procédure d'orientation, renvoyons aux conclusions de l'étude "Les épreuves standardisées en tant qu'outil d'orientation lors du passage primaire post-primaire: méthodologie, validité et structuration cognitive émergente" réalisée par Romain Martin en 1998: «En ce qui concerne les épreuves standardisées pour accompagner la procédure de passage primaire post-primaire, on peut constater qu'elles ont effectivement pu fournir une appréciation et un profil plus nuancés des apprentissages scolaires que cela n'est le cas pour les notes de bulletin. En effet, les analyses structurales effectuées sur les épreuves standardisées ont montré qu'il était bien possible de différencier les apprentissages relatifs aux différentes matières scolaires et qu'il était même possible de différencier des aptitudes spécifiques à chaque branche d'une aptitude plus générale et plus transversale. Un tel profil différencié ne se

dégage pas des notes de bulletin qui fournissent une appréciation beaucoup plus globalisante de l'élève. (...)

La question qu'on peut se poser ensuite est de savoir si les différents éléments complémentaires qui ont été disponibles pour la détermination de l'avis d'orientation ont effectivement été pleinement utilisés dans la nouvelle procédure d'orientation du passage primaire post-primaire tel qu'il s'est opéré dans le système scolaire luxembourgeois. Il se pose la question si l'avis d'orientation est effectivement basé sur une information aussi large que possible concernant les compétences de l'élève englobant également ses dispositions, ses intérêts et ses aspirations? Nous pensons que la réponse est négative. C'est sur l'arrière-fond de ces objectifs qu'il paraît très étonnant qu'en fin de compte c'est avant tout une aptitude qui n'est pas sans rappeler le construit d'intelligence générale (qui est tellement controversé) qui semble constituer le critère le plus important pour l'orientation des élèves, critère au-delà duquel, on a encore une intervention assez forte des compétences linguistiques en allemand pour déterminer l'orientation définitive d'un élève. Ce constat est d'autant plus étonnant que c'est justement cette notion d'"intelligence" qui est vivement rejetée dans le milieu scolaire, alors qu'on la retrouve ici comme critère implicite essentiel dans une procédure d'orientation.

D'un autre côté, on peut se demander si l'intervention très forte de l'aptitude générale en tant que critère d'orientation ne constitue pas la suite logique des régimes d'enseignement vers lesquels la procédure de passage primaire post-primaire au Grand-Duché de Luxembourg doit orienter. Est-ce qu'on ne peut pas au moins comprendre d'une manière implicite dans tous les discours qui sont tenus au sujet des différents régimes d'enseignement qu'il s'agit effectivement de sélectionner les élèves les plus intelligents pour le secondaire classique, ceux d'une intelligence moyenne pour le secondaire technique et enfin les moins intelligents pour l'enseignement modulaire. Or si tel est notre objectif, l'orientation gagnerait probablement en transparence si on réalisait également un (ou plusieurs) tests d'intelligence, parce qu'on serait alors au moins plus directement capable d'identifier le poids et la part de variance qu'on peut attribuer à ce construit. Si nous voulons par contre réaliser une orientation par profil qui ait pour objectif de documenter aussi précisément que possible les forces et les faiblesses des élèves et de coupler ce profil avec les aspirations professionnelles de l'élève, afin de pouvoir lui proposer un cursus scolaire adéquat, nous devons malheureusement constater que nous sommes toujours très loin de ce type d'orientation et on peut douter si on va jamais y arriver en jouant sur une seule amélioration méthodologique de la procédure d'orientation, sans modification des structures d'accueil dans l'enseignement secondaire dans l'optique d'une orientation continuée.

En ce qui concerne la procédure d'orientation, on doit néanmoins se poser la question si la documentation des apprentissages sous forme des désignations classiques mathématiques, allemand et français, oral et écrit, est tout à fait adéquate. Sous ces désignations se cachent des fois d'autres aptitudes que celles qui sont explicitement nommées. Ne serait-il alors pas plus opportun d'opérationnaliser plus finement le construit que nous venons de désigner dans le présent travail comme "aptitude générale transversale" et sous lequel se cache probablement un construit assez nuancé d'aptitudes générales de traitement de l'information. (...) Ceci paraît d'autant plus important que le traitement efficace



d'informations de plus en plus disponibles suite au développement faramineux des techniques de communication, jouera un rôle d'une importance croissante dans les qualifications-clés du futur. De telles qualifications transversales de traitement et de prise en compte des informations disponibles semblent d'ailleurs gagner de plus en plus de poids par rapport aux connaissances déclaratives qui sont encore largement favorisées aujourd'hui.

Romain Martin constate que les conseils tiennent largement compte des résultats en allemand lors de leur décision d'orientation, ce qui ne favorise guère une orientation favorable des enfants romanophones. Martin réclame la mise en place d'un testing basé sur le concept des compétences transversales, d'une intelligence générale. Rappelons-nous dans ce contexte les nombreux outils élaborés lors de la naissance de la procédure afin de guider l'action des conseils. Ces outils avaient été publiés au "Dossier-ressource à l'attention des institutrices et des instituteurs de la sixième année d'études" paru en septembre 1996. Ils sont reproduits en annexe 6 et en voici la liste:

- Synthèse des paramètres de l'avis d'orientation
- Synthèse des observations concernant le développement des compétences
- Commentaire concernant le référentiel des compétences en allemand
- Commentaire concernant le référentiel des compétences en français
- Commentaire concernant le référentiel des compétences en mathématiques
- Commentaire concernant le référentiel des compétences dans les activités pratiques, artistiques, techniques et scientifiques (ACPATS)
- Compétences transversales: la mission du CPOS
- Compétences transversales critiques de passage et de développement

Sans doute, la routine des dix dernières années a relégué ces concepts au rang des prescriptions antédiluviennes. En 1996, l'école luxembourgeoise n'était pas prête à ce langage: un nouveau plan d'études venait d'être arrêté en 1989. En 1994, on avait légiféré sur l'intégration des enfants à besoins spécifiques à l'école régulière. De nombreux nouveaux manuels scolaires venaient de paraître. De plus, le discours sur les compétences n'avait fait que démarrer dans le monde pédagogique.

L'abolition de l'examen d'admission avait secoué l'Éducation nationale luxembourgeoise: la nouvelle procédure forçait les différents ordres d'enseignement au dialogue; il fallait administrer des épreuves standardisées et il fallait s'accoutumer à la participation des parents. Dans un tel climat, l'école était dépassée par le concept des compétences. Or, les réflexions faites en 1996 méritent une nouvelle prise en compte et ces documents sauraient être utiles à la fois pour la rédaction d'un nouveau plan d'études pour l'Enseignement primaire et pour l'élaboration de profils d'élève pour l'Enseignement post-primaire. Ces documents pourraient être à la base d'une épreuve sur "l'aptitude générale transversale" telle que proposée par Martin ou bien à la base d'une procédure d'orientation nouvellement conçue. Relevons quelques particularités des documents élaborés en 1996:

- Dans le domaine des langues, on accordait une importance absolue à la communication. On distinguait les compétences "d'objectisation, de transposition et de communication". La description des compétences visées se faisait toujours en relation avec des situations scolaires précises.

- En ce qui concerne les mathématiques, on parlait de "l'acquisition de compétences spécifiques" et des mathématiques au service du "développement de compétences globales".
- A côté des trois branches traditionnellement considérées comme disciplines de promotion, on tentait de mettre un accent particulier sur les activités pratiques, artistiques, techniques et scientifiques. Cette façon de procéder devait permettre de concevoir les capacités de l'élève aussi largement que possible.
- Finalement, on avait défini sept "compétences transversales critiques de passage et de développement", à savoir:
 - Conformisme méthodique: (s')appliquer;
 - Analyse fonctionnelle: réfléchir sur les apprentissages; vouloir comprendre;
 - Responsabilisation: gérer ses tâches de façon plus ou moins autonome;
 - Maîtrise émotionnelle: dominer les tensions et les représentations anxieuses;
 - Intelligence sociale: comprendre l'école et ses acteurs; trouver son rôle;
 - Créativité et expressivité: sauvegarder et cultiver l'imaginaire;
 - Orientation: écrire son propre projet de formation.

Tous ces documents n'ont nullement perdu en actualité et la liste des compétences transversales critiques pourrait toujours servir de fil rouge pour une consultation de parents ou la discussion au sein d'un conseil d'orientation.



6.

Perspectives

L'avis d'orientation constitue une décision individuelle résultant des discussions au sein du conseil d'orientation qui ne suivent guère de logique arithmétique. Cette façon de procéder, qui permet de considérer l'apprenant aussi largement que possible, est certainement à la base des bons résultats en 7e. Néanmoins, cette démarche semble être peu transparente pour les parents et elle est beaucoup critiquée par ces derniers.

Malgré toute l'attention qu'il porte au problème de l'échec scolaire, le système éducatif luxembourgeois ne semble pas avoir trouvé de solution miracle. Certes, la réforme de la procédure d'orientation lors du passage primaire post-primaire était très bien intentionnée, mais les échecs demeurent, surtout les échecs parmi les enfants immigrés. De plus, la procédure donne l'impression d'un rite usé, trop compliqué, trop encombrant et trop cher, n'assurant pas assez l'implication des parents, ni des élèves.

Suite à la présente analyse de ce qui se passe en 6e année d'études et au-delà, plusieurs changements seraient envisageables. Toutefois, les modifications esquissées dans ce chapitre final ne concernent pas exclusivement les opérations d'orientation mais aussi le passage primaire post-primaire à une échelle plus large, l'enseignement primaire en général ainsi que le cycle inférieur de l'enseignement post-primaire.

Pour ce qui est des opérations d'orientation proprement dites, plusieurs changements seraient faisables. Distinguons d'abord les deux positions extrêmes quant à une modification totale de l'orientation, mentionnons ensuite les différentes possibilités d'adaptations fines de la procédure en vigueur.

On pourrait envisager la réintroduction de l'examen d'admission réglant l'accès aux différents ordres de l'enseignement post-primaire; on pourrait également procéder à l'abolition complète de toute forme d'orientation contraignante. Beaucoup de remarques aussi bien de la part des parents que des enseignants ont été faites à propos d'un certain manque en équité en relation avec la procédure et à propos du bagage éducatif visé par le degré supérieur de l'enseignement primaire. L'ancien examen est perçu comme une procédure plus simple. De plus, nombre de parents et d'enseignants sont d'avis qu'il engendrait qu'une préparation plus équitable au secondaire. A cela s'ajoute, selon certains, l'importance que peut jouer l'expérience de l'examen dans la vie de l'enfant. Dans ce contexte, il y a lieu de ne pas perdre de vue les contraintes négatives résultant de l'examen, qui ont amené à l'abolition dudit examen.

L'examen d'admission constituait au fond une opérationnalisation d'une sorte de socle des connaissances inédit. Par analogie, la définition des compétences indispensables ou essentielles dans le cadre d'un socle des compétences pour la fin des études primaires, tel qu'il est prévu par le programme gouvernemental et tel qu'il est élaboré dans le cadre des travaux sur le nouveau plan d'études, pourrait resserrer les objectifs de l'enseignement primaire, ce qui

faciliterait également la perception de cet ordre d'enseignement par l'enseignement post-primaire.

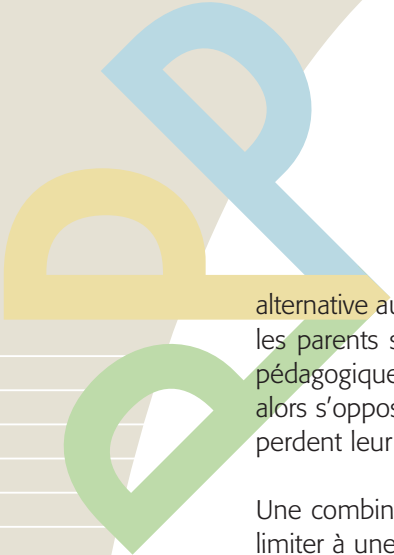
D'un autre côté, il serait opportun que l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique dressent les profils de leurs élèves respectifs. Qu'est-ce qu'on attend d'un élève qui entre au lycée classique ? En quoi est-ce qu'il se distingue d'un élève de l'EST? De cette manière, les objectifs et les missions de l'ES et de l'EST pourraient également se clarifier, ce qui devrait amener à l'élaboration de méthodes d'enseignement et la définition des contenus différents pour les deux ordres. Une certaine cohérence entre le socle des compétences d'un côté et les deux profils de l'autre côté est nécessaire. Par contre, on n'a pas besoin d'une harmonie méticuleusement garantie entre ces trois documents. Au sein de l'enseignement primaire, le socle des compétences permettrait une réorganisation de l'enseignement, notamment la véritable introduction des cycles d'apprentissage. Le socle des compétences devrait surtout influencer l'enseignement de la langue allemande, qui est à la base de nombreux échecs et de nombreuses orientations injustes, et de l'enseignement du français, pour lequel on constate une nette disharmonie entre primaire et secondaire.

Une autre possibilité de réforme est donnée par l'abolition de toute forme de sélection coercitive. L'école renoncerait au pouvoir d'orienter et se limiterait à une consultation des parents aussi bonne, aussi intense et aussi complète que possible. Les parents - et les élèves - auraient alors le libre choix de l'école post-primaire. L'orientation se ferait selon le principe "L'école propose - les parents disposent". Dans ce cas, la consultation des parents devrait suivre un canevas voire un calendrier bien précis. Les différents moments de la procédure (notamment les épreuves standardisées) et les différentes perspectives réunies au sein des conseils ont quand-même fait leur preuve.

N'oublions pas que cette façon d'agir correspond à la situation telle qu'elle existe dans de nombreux états européens. Il s'agirait certainement de la réforme la plus radicale: la 6e année d'études serait soulagée d'un immense fardeau et la participation des parents serait entièrement garantie. Pour éviter des excès, il serait normal qu'un élève doit avoir réussi la 6e année d'études pour pouvoir passer au post-primaire. On pourrait également exiger la réussite dans toutes les branches de promotion pour l'accès à l'ES. D'ailleurs, il faut constater que nombreux pays délivrent un "Certificat de fin d'études primaires" qui pourrait, introduit au Luxembourg, jouer un certain rôle au niveau de la procédure d'orientation.

Pour que la 6e année d'études ne perde pas de souffle, il y a lieu d'introduire le socle des compétences et de maintenir les épreuves standardisées. Ces dernières pourraient davantage être utilisées à des fins d'évaluation du système scolaire et perdre leur caractère "diagnostic-pronostic".

Une réforme de la procédure d'orientation doit tenir compte des discussions et des modifications actuellement en cours, à savoir de l'organisation par cycles et de l'introduction du socle d'apprentissage et de l'évaluation par portfolio. De plus, l'école doit respecter davantage la volonté parentale aux différents moments de promotion (passage d'un cycle à l'autre) et d'orientation (p. ex. à l'âge de 12 ans). Dans cet esprit, esquissons une autre



alternative au modèle actuel. Lors de ces différents moments décisifs, l'école doit conseiller les parents selon un canevas bien précis. A la fin de cette consultation, l'école (l'équipe pédagogique ou le conseil d'orientation) formule un avis bien précis. Les parents peuvent alors s'opposer à l'avis émis. Si, au cycle qui suit, leur décision mène à l'échec, les parents perdent leur "droit de veto".

Une combinaison de toutes ces pistes est aussi envisageable. On pourrait simplement se limiter à une modification de la procédure existante moyennant:

- un renforcement du rôle de l'élève et de ses parents;
- une modification du calendrier;
- des changements relatifs au conseil de classe: modification de la composition du conseil, redéfinition plus contraignante des tâches des différents membres, simplification des travaux, réduction du nombre des réunions;
- des changements quant à l'intervention des psychologues: intervention du Service de guidance de l'enfance, validation de nouveaux tests, élaboration d'outils d'un autre genre;
- une réorientation des épreuves standardisées: abandon des épreuves, calendrier différent des épreuves, réduction de l'envergure des épreuves, élaboration d'une épreuve pédagogique portant sur les compétences générales, utilisation des épreuves à des fins d'évaluation du système scolaire, de la qualité de l'enseignement;
- la prise en compte du socle de compétences pour la fin de la scolarité primaire, la description du profil de l'élève ES et de l'élève EST; l'élaboration de la structure d'un portfolio servant à l'évaluation;
- l'harmonisation ou bien l'abolition des recours.

Dans leur étude "Aus der Sicht des Septimaners" de 1994, Ewen et Gaffin stipulent: «In der Konfrontation mit der neuen Schule identifizieren Septimaneer zumindest drei unabhängige, grundsätzliche, große Herausforderungen:

- die Beherrschung der schulischen Aufforderung respektiv die Übernahme der Systemckwerte (Leistung, Lehrerfigur, Bildungsgang) der neuen Schule;
- die Beherrschung der Leistungsangst respektiv das Erleben des elterlichen Leistungsdrucks;
- die Festlegung der autonomen Distanz oder Nähe gegenüber elterlichem Hilfeangebot.

Das Lerngeschehen geschieht also an drei verschiedenen Orten: in der Schule, zu Hause und innerhalb der eigenen Person, beim Ich. Allemal ist dieses Lerngeschehen von starken Gefühlen begleitet: von Triumph bis Enttäuschung, von Angst und von Trotz. Der Septimaneer stellt sich in der neuen Schule also drei Fragen:

- Pass ich in diese Schule?
- Muss ich noch viel mehr lernen?
- Will ich allein lernen?»

N'importe quelle réforme du passage primaire post-primaire doit remettre l'élève au centre des intérêts. Il faut que l'école par le biais de l'orientation fournisse des réponses aux questions de l'élève. La procédure d'orientation ne devrait pas constituer de machine à sélectionner les élèves et à remplir les lycées. Comme on s'occupe ici des élèves à un moment charnière de leur parcours scolaire, il faut que les différents ordres d'enseignement coopèrent: Il y a lieu d'institutionnaliser le dialogue entre les ordres d'enseignement

et d'organiser de manière systématique des mesures de formation continue commune ainsi que des opportunités d'échanges et de visites. Une réforme du passage primaire post-primaire constituerait certainement une des secousses dont l'école a besoin à intervalles réguliers.

Une nouvelle procédure d'orientation devrait se concentrer de manière explicite sur les compétences transversales de l'élève. Elle devrait viser davantage les objectifs formulés en 1996. Elle devrait impliquer davantage les parents et les élèves tout en garantissant le maintien de la paix scolaire et tout en provoquant l'élan nécessaire. Il y a lieu de reconsidérer le rôle des différents protagonistes intervenant au sein des conseils d'orientation. Et il est opportun d'envisager une procédure moins onéreuse pour que ces moyens financiers importants puissent être investis autrement. Il y a lieu de concevoir une procédure juste, fiable et motivante.

